

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1936

3 août 2012

SOMMAIRE

Butterfly Holdings S.A., SPF	92925	Shiplux II S.A.	92922
Compar Invest S.A.	92911	Shiplux I S.A.	92922
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	92882	Shiplux IV S.A.	92923
European Financing Partners S.A.	92911	Shiplux VI S.A.	92923
R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l.	92917	Shiplux V S.A.	92923
R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	92917	SIFC Development Holding S.à r.l.	92923
Radici Group Lux S.A.	92915	SIFC Hotel Development S.à r.l.	92924
Raiatea Finance S.A.	92912	SIFC Office & Retail S.à r.l.	92924
Raiatea Finance S.A.	92915	Sifolux S.A.	92922
Real Impact	92912	Simac PSF S.A.	92924
Real Partners S.A.	92912	Sipar Immo S.A.	92924
Reddol B.V.	92915	S.N. Group S.A.	92917
Redlux S.à r.l.	92916	Société de Développement et de Finance- ment Holding S.A., SPF	92916
RE Financing No. 2 S.à r.l.	92913	Société Immobilière de l'Arsenal	92918
Resam Investments S.à r.l.	92916	Sofidra S.A.	92918
ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. ...	92912	Sofidra Shipping S.C.A.	92918
RiMe IT SA	92913	Somaf Holding S.A.	92925
Rock Ridge RE 7	92914	Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	92913
Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l.	92914	SPL Acquisition S.à r.l.	92924
Rockwall Investholding S.A.	92914	SplitArt S.A.	92919
Rreef Iberian Value Added II, S.A., Sicar	92916	Stampalux S.A.	92928
Sandhurst Investholding S.A.	92922	St Louis Ré	92925
Schering-Plough Luxembourg S.à r.l.	92917	STOCKIA Archivage	92927
SCM Group International S.A.	92922	Telefood S.à r.l.	92917
Shal & Co S.A.	92915	Tosseng S.à r.l.	92918
Shiplux III S.A.	92923	World Motors Red S.C.A.	92914

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 221.379.652,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933 (the "Shareholder I");

here represented by Arlette Siebenaler, employee, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931 (the "Shareholder II");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas (the "Shareholder III");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607 (the "Shareholder IV");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420 (the "Shareholder V");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Andrew McKenna, a natural person, having his residence at 2321 North Kentucky Street, Arlington, Virginia, 22205 (the "Shareholder VI");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada (the "Shareholder VII");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Jowdat Waheed, a natural person, having its residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada (the "Shareholder VIII");

here represented by Arlette Siebenaler, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of USD 221,379,652 (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the transfer of 358,030 shares in the share capital of the Company currently held by Andrew McKenna to McKenna & Associates, LLC and of McKenna & Associates, LLC as new shareholder of the Company;
3. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);
4. Miscellaneous.

II. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

For the purpose of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders resolve to approve the transfer of 358,030 shares in the share capital of the Company currently held by Andrew McKenna to McKenna & Associates, LLC, a State of Virginia limited liability company, with registered office at Bank of America Center, 16th Floor, 111 East Main Street, Richmond, Virginia 23219 and registered under number S139126-9 (McKenna Associates), and of McKenna Associates as new shareholder of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles which therefore shall be read as follows:

Art. 1. Formation.

1.1 Formation. The Company is established as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Act"), by article 1832 of the Luxembourg Civil Code, and in accordance with the further terms and provisions of these articles (the "Articles").

1.2 Name. The name of the Company shall be "EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l." and its business shall be carried on in such name with such variations and changes as the shareholders (the "Shareholders") shall determine or deem necessary to comply with requirements of the jurisdictions in which the Company's operations are conducted.

1.3 Business Purpose; Powers. The Company is formed for the purpose of acquiring participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and managing such participations, and engaging in any lawful business purpose or activity for which private limited liability companies may be formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the Luxembourg Act or by any other law or by these Articles, together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purposes or activities of the Company.

1.4 Principal Office; Registered Office. The principal office of the Company shall be in the Grand Duchy of Luxembourg at such place as the Shareholders may from time to time designate, and all business and activities of the Company shall be deemed to have occurred at its principal office. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (as defined hereafter as the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The address of the registered office of the Company, and the central place of administration is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.5 Term. Subject to the provisions of Article 6 below and the determination of the Shareholders, the Company shall have a duration until the close of December 31, 2020.

1.6 Filings. The Shareholders shall promptly execute and deliver all such certificates and other instruments conforming hereto as shall be necessary for the Company to accomplish all filing, recording, publishing and other acts appropriate to comply with all requirements for the formation and operation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the Luxembourg Act and for the qualification and operation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) in all other jurisdictions where the Company shall propose to conduct business. Prior to conducting business in any jurisdiction, the Shareholders shall use their reasonable good faith efforts to cause the Company to comply with all requirements for the qualification of the Company to conduct business as a limited liability company in such jurisdiction and all other jurisdictions as appropriate.

1.7 Title to Company Property. All property owned by the Company, whether real or personal, tangible or intangible, shall be deemed to be owned by the Company as an entity, and no Shareholder, individually, shall have any ownership of such property.

1.8 No Payments of Individual Obligations. No asset or property of the Company shall be transferred or encumbered for, or in payment of, any individual obligation, fixed or contingent, of any kind of any Shareholder, and the Company's credit and assets shall be used solely for the benefit of the Company and its subsidiaries.

Art. 2. Capital Structure and Contributions.

2.1 Capital Structure. The capital of the Company is set at USD 221,379,652 represented by 44,275,931 class A shares (the "Class A Shares"), 44,275,931 class B shares (the "Class B Shares"), 44,275,930 class C shares (the "Class C Shares"), 44,275,930 class D shares (the "Class D Shares") and 44,275,930 class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of USD 1 each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement.

2.2 Capital Contributions. From time to time, the Shareholders may determine that the Company requires capital and may make capital contribution(s) in an amount determined by them. The Company shall maintain a capital account in respect of each Shareholder's capital contributions and share of the profits and losses of the Company.

2.3 Capital increases. The capital of the Company may be increased by a resolution of the Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.4 Capital reductions. The capital of the Company may be reduced by a resolution of the Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The capital of the Company may be reduced through the cancellation of all Shares of one or more classes. In the event of a reduction of the capital of the Company through the cancellation of all Shares of a class, each holder of Shares of the relevant class shall be entitled to receive from the Company an equal amount per Share to be determined by the Board on the basis of annual accounts or interim accounts of the Company, in accordance with Article 3.4 and subject to approval by the Shareholders. Such accounts shall be dated not earlier than ten (10) calendar days before the date of cancellation of such class.

Art. 3. Accounting Year, Allocation of Profits, Losses and Distributions.

3.1 Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty-first (31st) December of each year.

3.2 Balance sheet – Profits and losses account. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities. The Company shall maintain a capital account in respect of each Shareholder's capital contributions and share of the profits and losses of the Company.

3.3 Approval of the annual accounts. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' circular resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

3.4 Distributions. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by Luxembourg Act. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the nominal amount of the issued capital. Upon a proposal of the Board, the Shareholders have discretionary power to dispose of the surplus profit after allocation to the legal reserve (the "Distributable Profit"). They may in particular resolve to make a payment of a dividend in cash or in Marketable Securities, or to carry forward the Distributable Profit in whole or in part, provided that:

- (a) an amount equal to zero point five per cent (0.5%) of the amount of the Distributable Profit shall be distributed or carried forward for the benefit of all holders of Shares pro rata to the number of Shares held regardless of the class; and
- (b) the balance of the Distributable Profit shall be distributed or carried forward in its entirety for the benefit of the holders of the last class in the alphabetical order (at the time of adoption of these Articles the Class E Shares).

Any distribution in kind other than a distribution of properties comprised solely of Marketable Securities shall require the unanimous consent of all Shareholders.

3.5 Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) interim accounts are drawn up by the Board;
- (b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed – in cash or in Marketable Securities -may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (c) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the members must refund the excess to the Company.

Any payment of interim dividends in kind other than a distribution of properties comprised solely of Marketable Securities shall require the unanimous consent of all Shareholders.

For the purpose of Articles 3.4 and 3.5, "Marketable Securities" shall mean securities that are listed for trading or otherwise trade on an internationally recognized securities exchange or interdealer quotation system where the daily trading volume of such securities on such exchange or system would enable the owner of such securities to sell its position in such securities over a reasonable period not to exceed thirty (30) trading days.

3.6 Capital accounts, books and records. Without prejudice to the Company's statutory financial reporting obligations, the Company shall keep books of account for the Company in accordance with GAAP and the terms of these Articles and the Shareholders Agreement. Such books shall be maintained at the principal office of the Company and at such other place or places as determined by the Board. For the purposes of these Articles, "GAAP" means generally accepted accounting principles in the United States or such other accounting principles as shall apply to the financial statements of the Company as determined by the Board.

3.7 Bank Accounts. The Company shall cause one or more accounts to be maintained in one or more banks, that are members of the United States Federal Deposit Insurance Corporation, or other recognized financial institutions approved by the Board, which accounts shall be used for the transfer of contributions to the capital of the Company to any subsidiary or the acquisition of any participation in any companies or enterprises or the payment of the expenditures incurred by the Company in connection with the business of the Company, and in which shall be deposited any and all receipts of the Company. The Board shall determine the number of and the Persons who will be authorized as signatories on each such bank account. The Company may invest the Company funds in such money market accounts or other investments as the Board shall determine to be of high quality and safety.

Art. 4. Management and Related matters.

4.1 Appointment and removal of managers. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the "Board"). The managers are appointed and removed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their mandate and pursuant to the rules and process of nomination specifically provided by the Shareholders Agreement. The managers need not be Shareholders.

4.2 Powers of the Board. All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Luxembourg Act, the Articles or the Shareholders Agreement fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object. The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

4.3 Chairman of the Board. The Board will elect amongst its members a chairman.

4.4 Procedure.

(a) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice. Meetings of the Board shall be held within Luxembourg.

(b) Unless otherwise indicated in these Articles or in the Shareholders Agreement, the Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. A manager may be represented by another Board member only. If class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(c) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. Unless occasioned by an urgency, as determined by the Board, a meeting of the Board held by telephone or video conference, or by any other means of communication as permitted under this paragraph shall be only valid if a majority of the managers are physically present in Luxembourg for such meeting.

(d) Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(e) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The Company is also bound towards third parties by the signature of any Person to whom special powers have been delegated.

4.5 Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Luxembourg Act.

4.6 Designation of officers. The Board may, from time to time, designate individuals (who need not be a manager or a Shareholder) to serve as officers of the Company. Any two or more offices may be held by the same person. The officers are appointed by the Board to serve in such capacities with a mandate and duration to be determined by the Board and

in accordance with the Articles. Each officer of the Company designated by the Board shall devote such time to the Company's business as determined by the Board.

4.7 Term of Office, Removal; Filling of Vacancies.

(i) Each officer of the Company shall hold office until his successor is chosen and qualified in his stead or until his earlier death, resignation, retirement, disqualification or removal from office.

(ii) Any officer may be removed at any time by the Board whenever in their judgment the best interests of the Company will be served thereby. Designation of an officer shall not of itself create any contract rights in favor of such officer.

(iii) If the office of any officer becomes vacant for any reason, the vacancy may be filled by the Board.

4.8 Reimbursement of managers. The Company shall pay or reimburse the managers for all reasonable out of pocket costs incurred by the managers in managing and conducting the business and affairs of the Company, including, without limitation, (i) all costs and expenses incurred in any business of the Company, (ii) secretarial, telephone, office rent and other office expenses, (iii) salaries and other compensation expenses of employees, officers and directors, (iv) other administrative expenses, (v) travel expenses, (vi) legal and accounting costs and expenses and (vii) expenses incurred in providing or obtaining such other professional, technical, administrative services and advice as the managers may deem necessary or desirable. The Board shall determine in good faith which expenses are allocable to the Company in a manner which is fair and reasonable to the Company.

4.9 Insurance. The Board may acquire and maintain for the Company at its expense insurance covering such risks and in such amounts as the Board may from time to time determine to be necessary or appropriate.

4.10 Board's use of Company assets. In fulfilling its obligations pursuant to these Articles and any Shareholders Agreement, the Board may, in its sole discretion, retain or use any personnel of any Affiliate (as defined below) of the Company, properties and equipment or the Board may hire or rent those of third parties and may employ on a temporary or continuing basis outside accountants, attorneys, consultants and others on such terms as the Board deems advisable, so long as such retention or use is on an arms' length basis as approved by the Board provided that any Shareholder may request prior notice of any arrangements covered by this Article 4.10 that are material to the Company. No Person, firm or corporation dealing with the Company shall be required to inquire into the authority of the Board to take any action or make any decision.

4.11 Duties and Services of the Board. The Board shall comply in all respects with the terms of these Articles and any Shareholders Agreement. The Board shall be obligated to perform the duties, responsibilities and obligations of the Board hereunder only to the extent that funds of the Company are available therefor. During the existence of the Company, each manager serving on the Board shall devote such time and effort to the Company's business as he deems necessary to manage and supervise Company business and affairs in an efficient manner.

4.12 Acknowledged and Permitted Activities. The Company and the Board recognize that (i) the Shareholders and their Affiliates own and will own substantial equity interests in other companies (existing and future) that participate in the energy, minerals and metals industries ("Portfolio Companies") and enter into advisory service agreements with those Portfolio Companies, (ii) the members of the Board or the Advisory Board who serve as officers of the Company may also serve as principals of other Portfolio Companies, and (iii) at any given time, other Portfolio Companies may be in direct or indirect competition with the Company and/or its Subsidiaries (as defined below). The Company and the Board acknowledge and agree that (i) the Shareholders, their Affiliates and representatives: (A) shall not be prohibited or otherwise restricted by their relationship with the Company and its Subsidiaries from engaging in the business of investing in Portfolio Companies, entering into agreements to provide services to such Portfolio Companies or acting as directors or advisors to, or other principals of, such Portfolio Companies, regardless of whether such activities are in direct or indirect competition with the business or activities of the Company or its Subsidiaries, and (B) shall not have any obligation to offer the Company or its Subsidiaries any Excluded Business Opportunity (as defined below), and (ii) the Company and the Shareholders hereby renounce any interest or expectancy in any Excluded Business Opportunity pursued by a Shareholder, its Affiliates, representatives or another Portfolio Company and waive any claim that any such business opportunity constitutes a corporate, partnership or other business opportunity of the Company or any of its Subsidiaries.

For the purpose of these Articles,

"Affiliate(s)" shall mean (a) any Person directly or indirectly owning, controlling or holding the power to vote ten per cent (10%) or more of the outstanding voting securities or equivalent ownership securities or interests of another Person, (b) any Person ten per cent (10%) or more of whose outstanding voting securities or equivalent ownership securities or interests are directly or indirectly owned, controlled or held with power to vote by another Person, (c) any Person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with another Person, and (d) any officer, director, member, partner or immediate family member of another Person or any Person described in subsection (a), (b) or (c) of this paragraph, provided that, for the purposes of the use of this term in the definition of "Excluded Affiliate Transfer", the "ten per cent (10%) or more" requirements in clauses (a) and (b) above shall be deemed replaced with "more than eighty per cent (>80%)" requirements; for purposes of this definition, "control" (including its correlative terms) shall include, without limitation, the right or power, directly or indirectly, to exercise a dominant influence over such Person, whether through the ownership of voting securities, by agreement or otherwise;

"Debt" shall mean, as to the Company, all indebtedness, liabilities and obligations of the Company (excluding deferred taxes) whether primary or secondary, direct or indirect, absolute or contingent (i) for borrowed money, (ii) constituting

an obligation to pay the deferred purchase price of property, (iii) evidenced by bonds, debentures, notes or similar instruments, (iv) arising under futures contracts, swap contracts, commodity hedge agreements or similar speculative agreements, (v) arising under leases serving as a source of financing or otherwise capitalized in accordance with GAAP, (vi) arising under conditional sales or other title retention agreements, (vii) under direct or indirect guaranties of indebtedness, liabilities or obligations of the Company or constituting obligations to purchase or acquire or to otherwise protect or insure a creditor against loss in respect of indebtedness of the Company (such as obligations under working capital maintenance agreements, agreements to keep-well, agreements to purchase any such indebtedness, liabilities or obligations, assets, goods, securities or services, or take-or-pay agreements, but excluding endorsements in the ordinary course of business of negotiable instruments in the course of collection), (viii) with respect to letters of credit or applications or reimbursement agreements therefore, or (ix) with respect to other obligations to deliver goods or services in consideration of advance payments;

"Excluded Business Opportunity" shall mean a business opportunity other than a business opportunity: (i) that (A) has come to the attention of a Person solely in, and as a direct result of, its or his capacity as a director, manager or trustee of, advisor to, or principal of the Company or a Subsidiary of the Company, or (B) was developed with the use or benefit of the personnel or assets of the Company or a Subsidiary of the Company, and (ii) that has not been independently brought to the attention of the subject Person from a source that is not Affiliated (other than through such subject person) with the Company or a Subsidiary of the Company;

"Person(s)" shall mean (whether or not capitalized) shall mean any natural person, corporation, company, limited or general partnership, joint stock company, joint venture, association, limited liability company, trust, bank, trust company, business trust or other entity or organization, whether or not a governmental authority;

"Subsidiary" shall mean (i) any corporation or other entity a majority of the common stock (or similar equity securities) of which, having ordinary voting power to elect a majority of the board of directors or other Persons performing similar functions, is at the time owned, directly or indirectly, with power to vote, by the Company or any direct or indirect Subsidiary of the Company or (ii) a partnership in which the Company or any direct or indirect Subsidiary is a general partner or (iii) has the meaning given to it in the Shareholders Agreement.

4.13 Contracts with Affiliates. The Company may enter into contracts and agreements with any Shareholder and/or any of its Affiliates for the rendering of services and the sale and lease of supplies and equipment on such arms-length terms that (i) are no less favorable to the Company than those available from unrelated third parties and (ii) are approved by the Board; provided that any Shareholder may receive, upon written request, prior written notice of any arrangement covered by this Article 4.13 that is material to the Company.

4.14 Advisory Board.

(i) The Board shall establish an advisory board (the "Advisory Board"), which shall consist of four (4) members (except for temporary vacancies following resignation or removal of a member), in accordance with the terms of the Shareholders Agreement. The Advisory Board will not have any power to manage the Company or any asset of the Company. All management decisions regarding the business and affairs of the Company shall be made exclusively by the Board, and the Advisory Board's only power shall be to grant or withhold its consent, as the case may be, in respect of matters put before it by the Board as and where required under this Article 4.14.

(ii) The prior approval of the Advisory Board shall be required for any action by the Company that would result in:

(a) approve annual budgets for general and administrative expenses (including bid expenses, salary, bonuses, general operating and overhead expenses) of the Company or any of its Subsidiaries or annual budgets for capital expenditures of the Company or any of its Subsidiaries, or incur expenses or disburse funds for any of such purposes prior to the approval of such budgets by the Advisory Board as required hereby (any budgets which are approved as required herein are referred to as "Approved Budgets");

(b) make any expenditure not otherwise subject to Advisory Board approval under this Article 4.14, which exceeds by more than ten percent (>10%) of the amount set forth in the appropriate line item for such expenditure in an Approved Budget;

(c) unless previously approved in a budget as provided in Article 4.14(ii)(a) above, enter into any agreements or other arrangements with respect to, or make any investments or payments or incur any expenses or disburse any funds for the acquisition, directly or indirectly, of any assets or securities of any entity with an aggregate purchase price by the Company and any of its Subsidiaries in excess of one million United States dollars (USD 1,000,000) (or the equivalent in another currency(ies) based upon then prevailing exchange rate(s));

(d) approve, agree or consent to or make or enter into any agreement, transaction or take any other action the effect of which is to cause, any fundamental change in the business or operation of Company or any of its Subsidiaries, or their respective businesses, including, the following: (A) any material change in the Company's or any of its Subsidiaries' operating strategies or in the geographic orientation or methods of conducting their respective businesses; (B) any merger or consolidation or amalgamation, or liquidation, winding-up or dissolution, conveyance, sale (including, in this respect, any Drag-Along Transaction as defined in Article 5.5), lease, assignment, transfer, change of control or other disposition of, in one transaction or a series of transactions, all or any material part of their respective businesses or properties, whether now owned or hereafter acquired; (C) the institution of proceedings to be adjudicated as bankrupt or insolvent, or the consent to the institution of bankruptcy or insolvency proceedings or the filing of a petition or consent to a petition

seeking reorganization or relief under any applicable law relating to bankruptcy, or the consent to the appointment of a receiver, liquidator, assignee, trustee, sequestrator or other similar official, or an assignment for the benefit of creditors, or, except as may be required by any fiduciary obligation of the Board or as may be required by applicable law, the admission in writing of inability to pay debts generally as they become due, or any corporate action in furtherance of any such action; (D) any voluntary withdrawal as a general partner or relinquishment of rights as a controlling shareholder of any Subsidiary; or (E) any change, modification, or amendment to these Articles or the Shareholders Agreement that would (1) increase the liability or duties of any of the Shareholders, (2) change the contributions required of any of the Shareholders, (3) cause the Company to be taxed as a corporation, or (4) otherwise result in any disproportionate and material adverse consequences for any Shareholder;

(e) incur, create, authorize, issue, assume or suffer to exist any Debt or any liens related thereto, or authorize or permit any amendment, modification or change, or waiver of any right under, or voluntarily fail to perform obligations under (when the means for such performance is available), any agreement pertaining to such Debt, except: (A) Debt which is set forth in an Approved Budget; (B) Debt consisting of loans or advances among the Company and its Subsidiaries which have been approved by the Advisory Board pursuant to other provisions of this Article 4.14(ii); or (C) any amendment, modification, change, waiver or voluntary failure to perform an agreement pertaining to Debt which (x) would not subject the Company or such Subsidiary, as applicable, to obligations, requirements or liabilities which, taken as a whole, are materially more burdensome to such party than the obligations, requirements or liabilities imposed on them before such amendment, modification, change, waiver or voluntary failure to perform, and (y) is made or given in the ordinary course of business and would not reasonably be expected to result in a decrease of more than five hundred thousand United States dollars (USD 500,000) (or the equivalent in another currency(ies) based upon then prevailing exchange rate (s)) in the value of the benefits that would accrue to the Company or such Subsidiary, as applicable, under these Articles;

(f) create Subsidiaries, make additional contributions or investments in any Subsidiaries, including by means of an acquisition of a new Subsidiary, or make contributions or investments in any other entities;

(g) enter into any transaction (including, without limitation, any purchase, sale, lease or exchange of property or the rendering of any service) with any Affiliate of the Company, any Affiliate of a Shareholder, an officer or employee of the Company or any Subsidiary, or modify the terms of any prior transaction with any such Affiliate (it being acknowledged that the Advisory Board will not approve any such transaction unless the terms thereof are no less favorable to the Company, or such Subsidiary, as the case may be, than would be obtained in a comparable arm's length transaction with unaffiliated Person(s)), it being understood that the Company shall provide any Shareholder, if requested, with copies of the documentation, subject to the confidentiality provisions of these Articles, covering any such transaction that is material to the Company;

(h) approve, consent to make, enter into, amend, modify or change any provision of the governing documents of any of the Subsidiaries of the Company;

(i) except as specifically provided in any Shareholders Agreement, issue any shares, capital stock, partnership interest or other similar equity interest in the Company or any of its Subsidiaries, create any new class of shares, capital stock, partnership interest or other similar equity interest in the Company or any of its Subsidiaries or repurchase any shares, capital stock, partnership interest or other similar equity interest in the Company or any of its Subsidiaries or otherwise call for payment upon any outstanding subscription by any Shareholder of the Company; or

(j) increase or decrease the number of members of the Advisory Board or change the composition of the Advisory Board.

(iv) The Advisory Board shall meet at the call of the Board on not less than five Business Days' (as defined in the Shareholders Agreement) prior notice, which notice shall contain a reasonably detailed written report of each matter for which Advisory Board approval is requested and such supporting documentation as is available to provide members with reasonably sufficient background to understand each matter for which such approval is so requested at such meeting. Notice of an Advisory Board meeting may be waived by any member in writing before or after such meeting, but such waiver shall not be effective unless all members of the Advisory Board shall have waived such notice requirement, and any member who attends an Advisory Board meeting and does not at the commencement of such meeting object to the calling and convening of such meeting shall be deemed to have waived notice of such meeting. Members of the Advisory Board may participate in a meeting by means of conference telephone or other telecommunications device which permits all persons participating in the meeting to hear each other and be heard. The Advisory Board shall act by unanimous consent of its members participating in a meeting. The quorum for a meeting of the Advisory Board shall be three (3) members of the Advisory Board. Any action or vote of the Advisory Board may be taken by unanimous written consent of the members of the Advisory Board in lieu of a meeting. The Advisory Board shall conduct its business by such other procedures as its members consider appropriate.

(v) The Advisory Board will serve without compensation. The Company, however, will reimburse all reasonable out-of-pocket expenses of its members incurred in attending meetings and otherwise as a result of their service on the Advisory Board.

(vi) Any member of the Advisory Board may resign upon delivery of written notice from such member to the Board. Any member of the Advisory Board may be removed or deemed removed at any time, with or without cause, as provided

in the Shareholders Agreement. Any vacancy in the Advisory Board, whether created by such a resignation or removal or by the death of any member, shall promptly be filled.

(vii) Each member of the Advisory Board shall be deemed a "Covered Person" as defined in Article 7.1 and entitled to indemnification to the extent set forth in Article 7.2. No members of the Advisory Board shall, to the fullest extent permitted by applicable law, be liable to or owe any fiduciary duty to the Company or any of the Shareholders in respect of the activities of the Advisory Board.

Art. 5. Shares and Shareholders.

5.1 Shares - Transferability. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share. When the Company has a sole Shareholder, the Shares are freely transferable to third parties. When the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing more than eighty per cent (>80%) of the capital and the transfer of Shares in general is subject to the provisions below and the provisions of any agreement entered into between the Shareholders from time to time. A Share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

5.2 Assignment of Shares. No Shareholder shall assign as security, mortgage, pledge, subject to a security interest or otherwise encumber in whole or in part, in any form or manner, Shares or any of the rights therein or herein, without consent of the Board. Any attempt by a Shareholder to assign its Shares or any rights therein or herein in violation of the immediately preceding sentence shall be void ab initio.

(i) Unless an assignee of Shares becomes a substituted Shareholder in accordance with the provisions set forth below, such assignee shall not be entitled to any of the rights granted to a Shareholder.

(ii) An assignee of Shares shall become a substituted Shareholder entitled to all of the rights of a Shareholder if, and only if, (a) the assignor gives the assignee such right, (b) except in the case of an Excluded Affiliate Transfer, the Board consents in writing to such substitution, the granting or denying of which shall be in the Board's sole discretion, (c) the assignee and, if required to give full effect to this provision, the assignee's spouse or life partner, duly execute and deliver to the Company such instruments, including an Addendum Agreement to the Shareholders Agreement, in form and substance satisfactory to the Board as the Board may deem necessary or desirable to effect such substitution and to confirm the agreement of the assignee and, if applicable, the assignee's spouse or life partner to be bound by all of the terms and provisions of these Articles and the Shareholders Agreement, and (d) if the Board so requires, the assignee reimburses the Company for any costs incurred by the Company in connection with such assignment and substitution. Upon the satisfaction of such requirements, such assignee shall be admitted as of such date as shall be provided for in any document evidencing such assignment as a substituted Shareholder of the Company.

(iii) The Company and the Board shall be entitled to treat the record Shareholder of any Shares as the absolute Shareholder thereof in all respects and in accordance with the Luxembourg Act and shall incur no liability for distributions of cash or other property made in good faith to such Shareholder until such time as a written assignment of such interest that complies with the terms of these Articles has been received by the Company.

5.3 Right of First Offer. Except as provided in Articles 5.4, 5.5 and 5.6,

(i) If at any time a Shareholder (a "Selling Shareholder") desires to Transfer all or any part of Shares (the "Offered Shares") other than pursuant to an Excluded Affiliate Transfer, the Selling Shareholder first must give the other Shareholders (the "Non-Selling Shareholders") written notice (the "ROFO Notice") of such proposed Transfer and, at the expense of the Selling Shareholder if reasonably requested by the Non-Selling Shareholders, an opinion of counsel that such Transfer will not require registration of such Shares under applicable securities legislation or regulation. The ROFO Notice will constitute a request for an offer from the Non-Selling Shareholders to purchase the Offered Shares. For purposes of these Articles, "Transfer," including the correlative terms, means any direct or indirect transfer, assignment, sale, gift, inter vivos transfer, pledge, hypothecation, mortgage, hedge or other encumbrance, or any other disposition (whether voluntary or involuntary or by operation of law), of Shares (including any interest (pecuniary or otherwise) therein or right thereto), including, without limitation, by way of derivative or similar transactions or arrangements whereby a portion or all of the economic interest in, or risk of loss or opportunity for gain with respect to, Shares is transferred or shifted to another Person.

(ii) Each Non-Selling Shareholder will have forty-five (45) calendar days after the date of receipt of the ROFO Notice to make a written offer (each, a "Non-Selling Shareholder's ROFO Offer") to the Selling Shareholder to purchase up to such Non-Selling Shareholder's Proportionate Share of the Offered Shares at the all-cash price and on the terms set forth in the Non-Selling Shareholder's ROFO Offer.

(iii) The Selling Shareholder will have fifteen (15) calendar days after receipt of all such Non-Selling Shareholder's ROFO Offer(s) to accept or refuse such offer(s) and the following provisions shall apply:

(a) If the Selling Shareholder does not accept the Non-Selling Shareholder's ROFO Offer(s) within such 15-calendar day period, then the Selling Shareholder may, within the ensuing 180-calendar day period (the "Transferability Period"), subject to compliance with Article 5.4 below, agree to Transfer the Offered Shares to a Person other than an Affiliate of the Selling Shareholder but only at an all-cash price that is more than the highest price set forth in any Non-Selling Shareholder's ROFO Offer and pursuant to a written agreement substantially consistent with the terms proposed in the

Non-Selling Shareholder's ROFO Offer(s) and in accordance with the Luxembourg Act which provides for the approval of the Shareholders representing more than eighty per cent (>80%) of the share capital of the Company concerning the entry of any new Shareholder.

(b) If the Selling Shareholder accepts such Non-Selling Shareholder's ROFO Offer(s), the applicable Non-Selling Shareholder(s) will have sixty (60) calendar days after receipt of notice of acceptance of the Non-Selling Shareholder's ROFO Offer to consummate the purchase of the Offered Shares. If the applicable Non-Selling Shareholder is unable to consummate the purchase within such 60-day period, then the Selling Shareholder may thereafter Transfer the Offered Shares subject to the Transferability Period set forth in Article 5.3(iii)(a) and in compliance with Article 5.4 below. Failure by a Non-Selling Shareholder to respond to a ROFO Notice within the period provided herein will constitute a waiver of all of the Non-Selling Shareholder's rights with respect to the particular ROFO Notice to which such failure related.

(c) If the Selling Shareholder does not accept the Non-Selling Shareholder's ROFO Offer(s), does not consummate a Transfer in accordance with the terms contemplated hereby within the Transferability Period, and wishes to Transfer Shares it holds after the Transferability Period, then the Selling Shareholder will be required to comply with the procedures set forth in this Article 5.3.

5.4 Right of First Refusal and Tag-Along Rights. If the Selling Shareholder does not consummate a Transfer to one or more Non-Selling Shareholders in accordance with Article 5.3, except as provided in Article 5.5 and 5.6, any Selling Shareholder wishing to Transfer Shares it holds to a third party purchaser that is not a mining company or otherwise engaged in the mining business (the "Proposed Purchaser") shall cause the Proposed Purchaser's offer and all of the terms thereof to be reduced to writing, and shall promptly notify the Company and each of the other Shareholders of such Selling Shareholder's desire to effect such Transfer (such notice, the "Transfer Notice"). The Selling Shareholder's Transfer Notice shall constitute an irrevocable offer to sell all but not less than all of the Shares which are the subject of the Transfer Notice (the "Disposition Shares") to the Company and the Non-Selling Shareholders, on the basis described below, at a purchase price equal to the price contained in, and on the same other terms and conditions set forth in, the Transfer Notice. The Transfer Notice shall specify the proposed price, number of Disposition Shares, identity of the Proposed Purchaser and any other relevant terms and information.

(i) **Right of First Refusal.** The Company shall have a right of first refusal (the "Company's Right of First Refusal") to purchase all of the Disposition Shares, if the Company gives written notice of the exercise of such right to the Selling Shareholder within twenty (20) calendar days (the "Company's Refusal Period") from the receipt of the Transfer Notice. If the Company does not intend to exercise the Company's Right of First Refusal in full or if the Company is not lawfully able to repurchase all of the Disposition Shares, the Company will send written notice thereof (the "Company's Expiration Notice") to the Selling Shareholder and to each Non-Selling Shareholder at least fifteen (15) calendar days before the expiration of the Company's Refusal Period. If the Company does not purchase all the Disposition Shares pursuant to the Company's Right of First Refusal, the Non-Selling Shareholders shall have a right of second refusal (the "Shareholder's Right of Second Refusal") to purchase the remaining Disposition Shares (the "Remaining Disposition Shares") by giving written notice of the exercise of such right to the Selling Shareholder and the Company within twenty (20) calendar days (the "Shareholders' Refusal Period") from receipt of the Company's Expiration Notice. Each Non-Selling Shareholder shall have the right to purchase such Non-Selling Shareholder's Proportionate Share of the Remaining Disposition Shares. If any Non-Selling Shareholder elects not to purchase his or its Proportionate Share of such Remaining Disposition Shares, the other Non-Selling Shareholder(s) may purchase their respective Proportionate Shares (based on the group of the other Non-Selling Shareholders willing to purchase such Remaining Disposition Shares) of such Remaining Disposition Shares, and so on for any unpurchased Remaining Disposition Shares, until no Non-Selling Shareholder desires to purchase any more Remaining Disposition Shares. The purchase price for the Shares to be purchased by the Company upon exercise of the Company's Right of First Refusal or the Non-Selling Shareholders upon the exercise of the Shareholders' Right of Second Refusal will be the bona fide cash price (or the fair market value of any non-cash consideration as determined in good faith by the Board) for which the Selling Shareholder proposes to transfer such Disposition Shares to the Proposed Purchaser and such other terms and conditions so proposed by the Selling Shareholder (the "Offered Price") (subject to any rights the Company may have under any other agreement to purchase all or some of such Shares at a lower price), and will be payable within thirty (30) calendar days after the date of the Company's Expiration Notice. Payment of the purchase price will be made, at the option of the Company or the Non-Selling Shareholders, as applicable, (a) in cash (by cashier's check), (b) by wire transfer of immediately available funds to the Selling Shareholder or (c) by any combination of the foregoing. In the event that the Company and the Non-Selling Shareholders do not elect to exercise the rights to purchase under this Article 5.4(i) with respect to all of the Disposition Shares, the Selling Shareholder may sell the remaining balance of its Shares to the Proposed Purchaser on the terms and conditions set forth in the Transfer Notice, subject to the provisions of Article 5.4(ii) and the provisions of any Shareholders Agreement and in accordance with the Luxembourg Act which provides for the approval of the Shareholders representing more than eighty per cent (>80%) of the share capital of the Company concerning the entry of any new Shareholder. Promptly after such Transfer, the Selling Shareholder shall notify the Company, and in turn the Board shall promptly notify all the Shareholders, of the consummation thereof and shall furnish such evidence of the completion and time of completion of the Transfer and of the terms thereof as may reasonably be requested by the Shareholders. Prior to the effectiveness of any Transfer to a Proposed Purchaser hereunder, such Proposed Purchaser and such Proposed Purchaser's spouse or life partner, if applicable, shall have executed an Addendum Agreement and any other agreement and/or instrument in form and substance satisfactory

to the Board promptly upon the effectiveness of the Transfer, and subject to the other requirements of these Articles being met, such Proposed Purchaser shall have all the rights and obligations hereunder as if such Proposed Purchaser were a Shareholder. If the Selling Shareholder's sale to a Proposed Purchaser is not consummated in accordance with the terms of the Transfer Notice on or before ninety (90) calendar days after the receipt by the Company of the Transfer Notice, any Transfers of Shares it holds may only be made after renewed compliance with all of the provisions of this Article 5.4.

(ii) Tag-Along Rights. If the Company and the Non-Selling Shareholders do not exercise their respective rights of first and second refusal to purchase all of the Disposition Shares pursuant to Article 5.4(i) and any remaining Disposition Shares are not fully purchased by any Person pursuant to such Person's rights to so purchase under any Shareholders Agreement, then the Selling Shareholder shall cause the Proposed Purchaser to offer in writing (the "Purchase Offer") to the Non-Selling Shareholders (each recipient is referred to as a "Tag-Along Shareholder") to purchase from each Non-Selling Shareholder, subject to Article 5.4(ii)(c), that number of Shares equal to the total number of Shares held by such Non-Selling Shareholder multiplied by a fraction, the numerator of which is the remaining Disposition Shares that were not elected to be purchased pursuant to Sections 5.3 or 5.4(i) and the denominator of which is the total number of Shares held by the Selling Shareholder. Any such purchase shall be made in accordance with the following:

(a) each Tag-Along Shareholder shall have no more than twenty (20) calendar days from the receipt of the Purchase Offer in which to accept such Purchase Offer, in whole or in part (the number of Shares such Tag-Along Shareholder accepts to sell pursuant to such Purchase Offer is referred to as the "Tag-Along Shares");

(b) the purchase of the Tag-Along Shares from each Tag-Along Shareholder shall be made at the highest price and on such other terms and conditions as the Proposed Purchaser has offered to purchase Disposition Shares from the Selling Shareholder;

(c) to the extent that the Proposed Purchaser is unwilling to purchase in full the remaining Disposition Shares that were not elected to be purchased pursuant to Sections 5.3 or 5.4(i) and the Tag-Along Shares of all participating Tag-Along Shareholders, then the number of Shares that each of the Selling Shareholder and the participating Tag-Along Shareholders will be entitled to sell will be, in the case of the Selling Shareholder, the remaining Disposition Shares that were not elected to be purchased pursuant to Sections 5.3 or 5.4(i) and, in the case of a Tag-Along Shareholder, the Tag-Along Shares with respect to such Tag-Along Shareholder, in each case, multiplied by the Tag-Along Fraction, and each such participating Tag-Along Shareholder shall be permitted to sell such Tag-Along Shares without complying with any other provisions of this Article 5 except those provisions specifically provided by the Luxembourg Act; for purposes of this Article 5.4(ii)(c), "Tag-Along Fraction" means the ratio that the total number of Shares that the Proposed Purchaser is willing to purchase bears to the aggregate of the remaining Disposition Shares that were not elected to be purchased pursuant to Sections 5.3 or 5.4(i) and the Tag-Along Shares of all participating Tag-Along Shareholders;

(d) the closing of such purchase shall occur within thirty (30) calendar days after such acceptance or at such other time as the Selling Shareholder, the Tag-Along Shareholders and the Proposed Purchaser may agree;

(e) each Tag-Along Shareholder's liability for breach of any representation, warranty or covenant made by such Tag-Along Shareholder in connection with such sale to the Proposed Purchaser shall not exceed the actual proceeds received except in the case of fraud or gross dishonesty committed by the Tag-Along Shareholder in connection with such sale;

(f) each agreement covering the sale of Shares by a Tag-Along Shareholder shall only include representations, warranties and indemnities from such Tag-Along Shareholder corresponding to, and not greater than, those to be provided by a Shareholder as set forth in Article 5.5 with respect to an Approved Sale, and such agreement shall not include any non-compete, non-solicitation or any similar restrictive covenant; and

(g) each Tag-Along Shareholder shall be offered by the Proposed Purchaser the same type and per-share amount of consideration in connection with the purchase of Shares from the Tag-Along Shareholder as that being offered to the Selling Shareholder except for differences in the type and per-share amount of consideration as a result of the existence of separate series or classes of Shares.

5.5 Drag Along Rights. If the aggregate Disposition Shares of one or more Selling Shareholders (a "Selling Group") constitute more than fifty per cent (>50%) of the then outstanding Shares and such Selling Group desires to sell the Disposition Shares to a Proposed Purchaser that has offered to purchase all or more than eighty per cent (>80%) of the outstanding Shares or the assets and other property of the Company (a "Drag-Along Transaction") and if such proposed Drag-Along Transaction has been approved by the Board and in accordance with the Luxembourg Act which provides for the approval of the Shareholders representing more than eighty per cent (>80%) of the share capital of the Company concerning the entry of any new Shareholder (any such approved Drag-Along Transaction, an "Approved Sale"), then all Shareholders shall consent to and raise no objections against the Approved Sale, and if the Approved Sale is structured as (a) a merger, share exchange or consolidation of the Company, or a sale of all or more than eighty per cent (>80%) of the assets and other property of the Company, each Shareholder shall vote in favor of the Approved Sale and shall waive any dissenters rights, appraisal rights or similar rights in connection with such merger, consolidation or asset sale, or (b) a sale of Shares, the Shareholders shall agree to sell all their respective Shares which are the subject of the Approved Sale, on the terms and conditions of such Approved Sale; provided that, in the case of (b), (i) no Shareholder shall be required by the terms and conditions of such Approved Sale to sell a greater percentage of Shares held by such Shareholder than the percentage of the Shares to be sold by any member of the Selling Group pursuant to the terms and conditions

of such Approved Sale, and (ii) all Shareholders shall be permitted to sell their respective Shares pursuant to an Approved Sale without complying with any other provisions of this Article 5 except those provisions specifically provided by the Luxembourg Act. The Shareholders shall promptly take all necessary and desirable actions in connection with the consummation of the Approved Sale, including the execution of such agreements and such instruments and other actions reasonably necessary to (i) provide representations, warranties and indemnities relating to such Approved Sale where any such agreement shall exclude any non-compete, non-solicitation or any similar restrictive covenant, and any representation or warranty made by any Shareholder in connection with such Approved Sale shall be limited to (w) having full and complete title (not subject to any liens or encumbrances of any kind) to the Shares to be sold, (x) having full power and legal authority to sell such Shares without any legal or other restrictions, (y) neither violating any rights or obligations nor requiring the consent of any third party except to the extent that such violation or failure to obtain consent would not impair such Shareholder's ability to conduct such Approved Sale, and (z) any agreement covering Approved Sale to which it is a party has been duly and validly executed by such Shareholder and constitute a legally binding obligation of such Shareholder enforceable against such Shareholder in accordance with its terms except as such enforceability may be limited by applicable bankruptcy, insolvency, reorganization or similar laws affecting creditors' rights generally and other customary exceptions applicable to enforceability representation, and where any indemnities in respect of such Approved Sale by a Shareholder shall be limited to the proceeds received in connection with such Approved Sale except for any allegation of fraud in connection with such Approved Sale, and (ii) effectuate the allocation and distribution of the aggregate consideration upon the Approved Sale. In furtherance of, but only to the extent that a Shareholder breaches its obligations under, this Article 5.5, each of the Shareholders hereby (i) appoints John T. Raymond and John G. Calvert, and each of them (and their legal successors if either of them is no longer a manager), as its agent and attorney-in-fact (the "Agent") (with full power of substitution) to execute all agreements, instruments and certificates and take all actions necessary or desirable to effectuate any Approved Sale hereunder; and (ii) grants to the Agent a proxy to vote the Shares held by such Shareholder in favor of any Approved Sale hereunder. The provisions of this Article 5.5 shall not apply unless (1) each Shareholder's liability for breach of any representation, warranty or covenant made in connection with an Approved Sale shall be limited to the proceeds actually received by such Shareholder (except for fraud or gross dishonesty committed by such Shareholder in connection with such sale); and (2) except as otherwise provided in this Article 5.5, all Shareholders shall receive the same terms and conditions with respect to their sale of Shares as afforded the Selling Group, including the type and per-share amount of consideration except for differences in the type and per-share amount of consideration as a result of the existence of separate series or classes of Shares.

5.6 Excluded Transfers. The provisions of this Article 5 do not apply to any Transfer by a Shareholder of Shares it holds in an Excluded Affiliate Transfer.

For the purpose of these Articles:

"Excluded Affiliate Transfer" shall mean (i) any Transfer of a Share by a Shareholder who is a natural person to a revocable trust or similar entity for tax, estate planning or other similar bona fide purposes, but only if the Shareholder retains the right to vote such Share following such Transfer; (ii) any Transfer of a Share by a Shareholder who is a Person other than a natural person to an Affiliate of such Shareholder for bona fide tax planning reasons as determined by such Shareholder in good faith, in which case, upon reasonable request by the Board, such Shareholder shall use reasonable best efforts to provide the Board with information regarding the reason for such Transfer, (iii) any Transfer of Shares by a Shareholder to any Affiliate so long as the Affiliate is organized and domiciled in the same jurisdiction as the jurisdiction of organization of the Shareholder, provided that if the transferee is no longer an Affiliate of the Shareholder then such Transfer shall no longer be deemed to be an Excluded Affiliate Transfer unless it falls into (i), (ii), (iv) or (v) of this definition (and if it is not covered by (i), (ii), (iv) or (v) of this definition shall then become subject to Article 5 and any other provisions hereof covering any Transfer of Shares), (iv) any Transfer of a Share by a Shareholder who is not a natural person to an Affiliate of such Shareholder which Transfer is required by the terms of the Shareholders Agreement, and (v) any Transfer occurring by operation of law upon the death or mental incapacity of a Shareholder who is a natural person; provided that, in the case of any Transfer pursuant to which legal title to the Share is transferred to the transferee of such Share, such transferee and, if applicable, such transferee's spouse or life partner shall be required to agree to execute an admission agreement to the Shareholders Agreement, as though such transferee and, if applicable, such transferee's spouse or life partner were an original signing party thereto, in form and substance satisfactory to the Board, promptly upon receiving the Transfer of such Share.

"Proportionate Share" shall mean, at the particular time in question with respect to a Shareholder, a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is the number of Shares held by such Shareholder at such time and the denominator of which is, (i) in a situation where the Proportionate Share is being calculated with respect to all Shareholders, the number of total outstanding Shares at such time and, (ii) in a situation where the Proportionate Share is being calculated with respect to a particular group of Shareholders, the number of aggregate Shares held by the Shareholders of such group at such time.

5.7 Register of Shareholders. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

5.8 Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's capital, provided that any such redemption be conducted on a pro rata basis among Shareholders.

5.9 Rights of Shareholders. Each of the Shareholders shall have the right to: (a) have the Company books and records (including, without limitation, those required under the Luxembourg Act) kept at the registered office of the Company and at all reasonable times to inspect and copy any of them at the sole expense of such Shareholders; (b) have on demand true and full information of all things affecting the Company and a formal account of Company affairs whenever circumstances render it just and reasonable; (c) have dissolution and winding up of the Company pursuant to a majority of Shareholders representing three quarters of the capital or by judicial decision; and (d) exercise all rights of a Shareholder under the Luxembourg Act. Notwithstanding the foregoing and in accordance with the Luxembourg Act and any other law or regulation applicable, the Shareholders shall not have the right to receive non-public or otherwise confidential data or information from or relating to any third party in the possession of the Company that is subject to a valid agreement prohibiting the distribution of such data or information.

For the purpose of these Articles, "Confidential Information" shall mean, without limitation, all proprietary information of the Company, including business opportunities of the Company, intellectual property, and any other information heretofore or hereafter acquired, developed or used by the Company relating to its business.

5.10 Liability of Shareholders. The Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities, contracts or other obligations of the Company except (a) for any unpaid capital contributions agreed to be made by such Shareholder, and (b) as otherwise provided in the Luxembourg Act.

Art. 6. Events of Dissolution and Liquidation.

6.1 Events of Dissolution and Liquidation. In accordance with the Luxembourg Act, the Company shall be dissolved and shall be put into liquidation and its affairs wound up upon the occurrence of any of the following events:

(a) Shareholders vote for dissolution subject to the approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the capital; or

(b) The distribution, sale or disposition of all or at least ninety per cent (90%) of the assets and property then held or owned by the Company or the winding-up of the business operations of the Company; or

(c) A dissolution by court order of the Company.

6.2 Liquidation proceeds. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders to achieve, on an aggregate basis, the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions and specifically provided under Article 3 here above.

Art. 7. Exculpation and Indemnification.

7.1 Exculpation. Notwithstanding any other provisions of these Articles, whether express or implied, or any obligation or duty at law or in equity, none of the Shareholders, other Persons designated as "Covered Persons" under any Shareholders Agreement, their respective successors, or any officers, directors, stockholders, partners, employees, affiliates, representatives or agents of any of the foregoing, nor any officer, employee, representative or agent of the Company (individually, a "Covered Person" and, collectively, the "Covered Persons") shall be liable to the Company or any other Person for any act or omission (in relation to the Company, its property or the conduct of its business or affairs, these Articles, any related document or any transaction or investment contemplated hereby or thereby) taken or omitted by a Covered Person in the reasonable belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Company and is within the scope of authority granted to such Covered Person by these Articles, provided such act or omission does not constitute fraud, willful misconduct, bad faith, gross negligence or reckless disregard of such Covered Person's duties in such capacity as a Covered Person.

7.2 Indemnification. To the fullest extent permitted by the Luxembourg Act and the laws in the Grand Duchy of Luxembourg in general, the Company shall indemnify and hold harmless each Covered Person from and against any and all losses, claims, demands, liabilities, expenses, judgments, fines, settlements and other amounts arising from any and all claims, demands, actions, suits or proceedings, civil, criminal, administrative or investigative ("Claims"), in which the Covered Person may be involved, or threatened to be involved, as a party or otherwise, by reason of its management of the affairs of the Company or which relates to or arises out of the Company or its property, business or affairs. A Covered Person shall not be entitled to indemnification under this Article 7.2 with respect to any Claim with respect to which such Covered Person has engaged in gross negligence, willful misconduct or knowing violation of law as determined by a final judgment, order or decree of an arbitrator or a court of competent jurisdiction (which is not appealable or with respect to which the time for appeal therefrom has expired and no appeal has been perfected) or for any present or future breaches of any representations, warranties or covenants by such Covered Person contained herein or in any other agreement with the Company. Expenses incurred by a Covered Person in defending any Claim shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such Claim upon receipt by the Company of an undertaking by or on behalf of such Covered Person to repay such amount if it shall be ultimately determined that such Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized by this Article 7.2.

Art. 8. Miscellaneous.

8.1 Capital Accounts. For capital account purposes, all items of income, gain, deduction and loss shall be allocated and charged to the Shareholders in a manner such that the capital accounts of each Shareholder, immediately after giving effect to such allocation, are, as nearly as possible, equal to the aggregate amount of distributions that would be made to such Shareholder if the net assets of the Company were distributed pursuant to the provisions of these Articles.

8.2 Withholding and Shareholder Specific Taxes. The distributions that a Shareholder is entitled under these Articles shall be net of any withholding or similar taxes imposed on or with respect to such Shareholder. If the Company is required to withhold taxes with respect to a Shareholder in excess of the amount of cash otherwise distributable to such Shareholder, such Shareholder shall be liable to the Company for an amount equal to the amount required to be withheld by the Company. To the extent any Shareholder Specific Taxes arise, such Shareholder Specific Taxes shall be treated as a cash distribution to the Shareholder to which such Shareholder Specific Taxes relate. For the purpose of these Articles, "Shareholder Specific Taxes" means, with respect to a Shareholder, withholding, income and other taxes paid by or imposed on the Company and/or any entities directly or indirectly formed by the Company to hold investments or to serve as intermediate holding companies ("Investment Subsidiaries") and/or an asset of the Company (i) to the extent any of such taxes are, in the reasonable judgment of the Board, attributable to the failure of such Shareholder to comply with the provisions of Article 8.3 hereof or on account of the incompleteness, inaccuracy, obsolescence, expiration, or invalidity of any documentation delivered by such Shareholder pursuant to Article 8.3 hereof, (ii) to the extent such taxes would not be imposed but for such Shareholder's connection (whether past or present) with the jurisdiction imposing or assessing the tax in question other than any such connection arising solely by virtue of such Shareholder's investment in the Company, or (iii) to the extent such taxes are imposed on or with respect to some, but not all, Shareholders or imposed on or with respect to the Shareholders at different rates.

8.3 Withholding Documentation. Each Shareholder agrees (a) to assist the Company and/or any Investment Subsidiaries (as that term is defined in Article 8.2) in determining the extent of, and in fulfilling, its withholding, reporting or other tax obligations and (b) to furnish the Company with any representations, forms or information as shall reasonably be requested by the Company, including where such request is made due to changes in law made after the date hereof and including forms or information with respect to a Shareholder's direct or indirect beneficial owners, (i) to assist the Company and/or any Investment Subsidiaries in determining the extent of, and in fulfilling, its withholding, reporting or other tax obligations, (ii) as will permit payments or allocations of income made to or by the Company and/or any of its subsidiaries to be made without withholding or at a reduced rate of withholding, (iii) in order to reduce the amount of taxes borne by the Company and/or any of its subsidiaries or (iv) that the Board deems necessary to ensure compliance with any laws or regulations applicable to the Company or its business. Each Shareholder (A) represents and warrants that any such information and forms furnished by such Shareholder (except with respect to any such information that was provided to such Shareholder, or that is based upon incorrect information that was provided to such Shareholder, by the Company) are and at all times shall be true, correct and complete, (B) agrees to promptly update any such information or forms if at any time the Shareholder becomes aware that such previously provided information or forms are no longer true, correct and complete upon the expiration, invalidity or obsolescence of any such provided forms or representations, or if requested to do so by the Company, and (C) agrees to indemnify the Company and each of the Shareholders on an after-tax basis from any and all damages, costs and expenses resulting from a breach by such Shareholder of the foregoing representation, warranty and/or agreement. In the event of any claimed over-withholding, a Shareholder shall be limited to an action against tax authorities in the applicable jurisdiction. Any indemnification payments made by a Shareholder pursuant to this Article will not be credited to such Shareholder's capital account and will not be treated as a contribution of capital. Notwithstanding any other provisions of this Agreement to the contrary, the Company is authorized to take all reasonable measures, including making the necessary remittances to any taxing authority, and make all filings so as to comply with any provision of governmental, state, local or other tax law on behalf of the Shareholders and the Company. The Company shall provide reasonable assistance in terms of furnishing documentation and information from the Company's books and records to any Shareholder who is contesting in good faith any withholding taxes which the Company has remitted or otherwise paid pursuant to the terms of this Agreement to any tax authority, including, but not limited to, the United States Internal Revenue Service, in respect of such Shareholder.

8.4 Majority Requirements for the decisions of the Shareholders. Unless otherwise indicated in these Articles or specifically provided by the Luxembourg Act, any decision and/or determination of the Shareholders will be made by a majority consisting of one or more Shareholders representing in excess of fifty per cent (>50%) of the share capital.

8.5 Subsidiaries of the Company. In accordance with Luxembourg Act, the Shareholders may determine to conduct any Company operations indirectly through a subsidiary of the Company.

8.6 Confidentiality. None of the Company, any Shareholder and any manager shall use, publish, disseminate or otherwise disclose, directly or indirectly, any Confidential Information that should come into the possession of the Company, such Shareholder or manager for other than a proper Company purpose, provided that none of the Company, any Shareholder or any manager shall otherwise disclose any such Confidential Information to any Person not directly employed by or otherwise affiliated with the Company except (a) as expressly authorized by these Articles, (b) by a Shareholder to any of its tax, financial, legal or accounting advisors where such Confidential Information is required in the normal course of the services provided to such Shareholder by such advisor and so long as such advisor agrees to maintain the confidentiality of such Confidential information pursuant to the terms of this Article 8.6 and use such Confidential Information only in connection with rendering such services, (c) by such Shareholder to any governmental entity which has jurisdiction with respect to or oversight in respect of such Shareholder where such governmental entity has requested such Confidential Information and so long as the Shareholder has in good faith used reasonable commercial efforts under applicable law to protect the confidentiality of such Confidential Information, (d) as required by law or governmental or regulatory authority or (e) solely to the extent that, in order to maintain, prosecute or litigate any bona

fide legal proceeding or arbitration brought by such Shareholder to enforce its rights specifically provided in these Articles or the Shareholders Agreement, the disclosure of specific Confidential Information to the court or arbitrator(s), as applicable, and any parties of such proceeding is required as determined in good faith by such Shareholder after consultation with recognized external legal counsel (where the other party or parties to such proceeding or arbitration shall have the right to discuss with such legal counsel the advice it has provided to such Shareholder, provided that, such discussions may be limited by, and nothing set forth herein may be construed as a waiver of, any attorney-client or other privilege) for such Shareholder, provided that, in the case of clause (d) above, the Company, such Shareholder and/or such manager, as the case may be, shall promptly inform the Company of any such requirement, if it is not otherwise prohibited by the terms of such requirement, and reasonably cooperate with the Company in any lawful effort undertaken by the Company to prevent or limit any such disclosure by any appropriate action or proceeding pursuant to the terms of the requirement received by such Shareholder or manager. The Company and each Shareholder shall instruct all of its respective Affiliates (including their representatives, agents and counsel) to comply with this Article 8.6. The terms of this Article 8.6 shall survive until the earlier to occur of (i) the date following one (1) year from the date of the complete liquidation of the Company and (ii) the date following two (2) years from the date of termination of the Shareholder's and/or manager's interest in the Company. Notwithstanding anything to the contrary herein, each Shareholder and/or manager (and each employee, representative or other agent of such Shareholder and/or manager) may disclose to any and all Persons, without limitation of any kind, the tax treatment and tax structure of (A) the Company and (B) any of its transactions, and all materials of any kind (including opinions or other tax analyses) that are provided to the Shareholder and/or manager relating to such tax treatment and tax structure.

8.7 Amendments. Amendments to these Articles shall be approved in writing by the Shareholders representing more than eighty per cent (>80%) of the capital; provided that, if any amendment would materially and adversely affect the economic interests of a particular Shareholder or any right specifically provided to any Shareholder hereunder disproportionately relative to other Shareholders (such Shareholder, the "Affected Shareholder"), then such amendment shall also require the approval of such Affected Shareholder. An amendment shall become effective upon adoption of the relevant notarial deed.

8.8 Severability. Every provision in these Articles is intended to be severable. If any term or provision hereof is illegal or invalid for any reason whatsoever, such illegality or invalidity shall not affect the validity of the remainder of these Articles.

8.9 Agreement. These Articles and any other agreement to be entered into between the Shareholders from time to time constitute the full and complete agreement of the parties hereto with respect to the subject matter hereof. All Shares issued to Shareholders shall be subject to any such agreement among Shareholders, and the terms of such agreement shall bind the holders of Shares (the "Shareholders Agreement").

8.10 Governing Law. These Articles shall be governed and construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

8.11 Notices. All notices, elections, demands, or other communications required or permitted to be made or given pursuant to these Articles shall be in writing and shall be considered as properly given or made on the date of actual delivery if given by (a) personal delivery, (b) Luxembourg mail, (c) expedited overnight delivery service with proof of delivery, or (d) via facsimile with confirmation of delivery, addressed to the respective addressee(s). Any Shareholder may change its address by giving notice in writing as provided in the previous sentence to the other Shareholders of its new address.

8.12 No Waiver. The failure of the Company, the Board or any Shareholder to insist upon strict performance of a covenant hereunder or of any obligation hereunder, irrespective of the length of time for which such failure continues, shall not constitute a waiver of the Company's, the Board's or such Shareholder's right, as applicable, to demand strict compliance in the future. No consent or waiver, express or implied, to or of any breach or default in the performance of any obligation hereunder shall constitute a consent or waiver to or of any other breach or default in the performance of the same or any other obligation hereunder.

Fourth resolution

As a result of the above, the shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is as follows:

- Shareholder I owns 15,176,134 of each of the Class A, B, C and D Shares and 15,176,133 Class E Shares;
- Shareholder II owns 8,171,764 of each of the Class A, B, C, D and E Shares;
- Shareholder III owns 12,740,442 of each of the Class A, B, C, D and E Shares;
- Shareholder IV owns 6,919,936 of each of the Class A, B and C Shares and 6,919,937 of each of the Class D and E Shares;
- Shareholder V owns 928,994 of each of the Class A, B, C and D Shares and 928,995 Class E Shares;
- Shareholder VI owns 71,606 of each of the Class A, B, C, D and E Shares;
- Shareholder VII owns 133,527 of each of the Class A, B, C, D and E Shares; and
- Shareholder VIII owns 133,527 of each of the Class A, B, C, D and E Shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

ONT COMPARU:

NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4287933 («l'Associé I»);

ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4385931 («l'Associé II»);

ici représentée par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Centaurus Capital, LP, une société en commandite constituée aux termes des lois de l'État du Texas, dont le siège social est sis 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Texas («l'Associé III»);

ici représentée par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée aux termes des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware, sous le numéro de dossier 5014607 («l'Associé IV»);

ici représentée par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée aux termes des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware, sous le numéro de dossier 5084420 («l'Associé V»);

ici représentée par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Andrew McKenna, une personne physique, résidant à 2321 North Kentucky Street, Arlington, Virginia, 22205 («l'Associé VI»);

ici représenté par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Four Mile Investments Inc., une société de l'Ontario, ayant son siège social au 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada («l'Associé VII»);

ici représenté par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Jowdat Waheed, une personne physique, résidant à 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada («l'Associé VIII»);

ici représenté par Arlette Siebenaler, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire soussigné, demeureront jointes au présent acte afin d'être déposées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et avec un capital social de USD 221.379.652 (la «Société»). La Société a été migrée de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique le 10 avril 2012 suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du transfert des 358.030 parts sociales dans le capital social de la Société détenues par by Andrew McKenna to McKenna & Associates, LLC et de McKenna & Associates, LLC en tant que nouvel Associé de la Société;
3. Refonte intégrale des statuts de la Société (les «Statuts»);
4. Divers.

II. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés renoncent aux formalités de convocation, ceux-ci se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

Les Associés décident d'approuver le transfert des 358.030 parts sociales dans le capital social de la Société détenues par Andrew McKenna a McKenna & Associates, LLC une State of Virginia limited liability company, ayant son siège social au Bank of America Center 16th Floor 111 East Main Street, Richmond, Virginie 23219 et immatriculée sous le numero S139126-9 (McKenna Associates) et de McKenna Associates en tant que nouvel Associé de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de refondre les Statuts intégralement, et ces derniers auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Constitution.

1.1 Constitution. La Société est créée en tant que société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la «Loi du Luxembourg»), par l'article 1832 du Code civil du Luxembourg, et conformément aux autres termes et dispositions de ces articles (les «Articles»).

1.2 Raison sociale. La raison sociale de la Société sera «EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.» et ses activités seront pratiquées sous ce nom avec telles variations et modifications que les Associés (tels que définis ci-dessous) détermineront ou jugeront nécessaires pour se conformer aux exigences des juridictions dans lesquelles les opérations de la Société sont menées.

1.3 Objectif social; pouvoirs. La Société est constituée dans le but d'acquérir des participations, dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit et de gérer lesdites participations, et de s'engager dans tout objectif ou activité commercial légal pour lesquels des sociétés à responsabilité limitée de droit privé peuvent être formées en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg. La Société possédera et pourra exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi luxembourgeoise ou par tout autre législation ou par ces Statuts, ainsi que tous pouvoirs connexes y afférent, dans la mesure où ces pouvoirs et privilèges sont nécessaires ou appropriés pour la conduite, la promotion ou l'accomplissement des objectifs commerciaux ou activités de la Société.

1.4 Établissement principal; Siège social. L'Établissement principal de la Société sera sis dans le Grand-Duché du Luxembourg à l'endroit que les Associés pourront désigner le cas échéant, et toutes les affaires et activités de la Société seront réputées avoir pris place dans son établissement principal. Il peut être transféré dans les limites de cette municipalité par une résolution du conseil de direction (tel que défini ci-après comme le Conseil). Il peut être transféré dans toute autre location au sein du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour procéder à l'amendement des Statuts. L'adresse du siège social de la Société, et le bureau d'administration central, sont à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

1.5 Durée. Sous réserve des dispositions de l'Article 6 ci-dessous et de la détermination des Associés, la Société existera pour une durée allant jusqu'à la clôture au 31 décembre 2020 à la clôture.

1.6 Enregistrements. Les Associés signeront et délivreront promptement tous les certificats et autres instruments en conformité avec les présentes, tel que cela s'avère nécessaire pour que la Société puisse accomplir tous les enregistrements, inscriptions, publications et autres actes appropriés afin de se conformer aux exigences en matière de formation et d'exploitation d'une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi luxembourgeoise et pour la qualification et l'exploitation d'une société à responsabilité limitée dans toutes autres juridictions où la Société proposera de mener ses affaires. Avant de mener des affaires dans toute juridiction, les Associés déploieront des efforts raisonnables en toute bonne foi afin d'assurer que la Société se conforme à toutes les exigences requises pour que la Société soit qualifiée pour

mener des affaires en tant que société à responsabilité limitée au sein d'une telle juridiction et de toutes autres juridictions comme il convient.

1.7 Titre de propriété sur les biens de la Société. Tous les biens détenus par la Société, qu'il s'agisse de biens réels ou personnels, tangible ou intangible, seront réputés détenus par la Société considérée comme une entité, et aucun Associé, individuellement, n'aura aucun titre de propriété sur lesdits biens.

1.8 Pas de paiements d'obligations individuelles. Aucun actif ou bien de la Société ne sera transféré ou nanti pour ou en paiement de toute obligation individuelle, certaine ou conditionnelle, de toute sorte, de tout Associé et les actifs de la Société seront uniquement utilisés en faveur de la Société et ses filiales.

Art. 2. Structure financière et contributions de capitaux

2.1 Structure financière. Le capital social de la Société est établi à 221.379.652 USD, représenté par 44.275.931 parts sociales de class A (les «Parts Sociales de Class A»), 44.275.931 parts sociales de class B (les «Parts Sociales de Class B»), 44.275.930 parts sociales de class C (les «Parts Sociales de Class C»), 44.275.930 parts sociales de class D (les «Parts Sociales de Class D») et 44.275.930 parts sociales de class E (les «Parts Sociales de Class E» et ensemble les «Parts Sociales»), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 chacune, toutes souscrites et entièrement payées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Associés.

2.2 Contribution de capitaux. De temps à autre, les Associés peuvent déterminer que la Société a besoin de capitaux, et peuvent procéder à une ou plusieurs contributions de capitaux d'un montant déterminé par eux. La Société maintiendra un compte de capitaux concernant les contributions de capitaux de chaque Associé et la part de profits et pertes de la Société.

2.3 Augmentations de capital. Le capital de la Société peut être augmenté par une résolution des Associés, adoptée de la façon requise pour l'amendement des Statuts.

2.4 Réductions de capital. Le capital de la Société peut être réduit par une résolution des Associés, adoptée de la façon requise pour l'amendement des Statuts. Le capital de la Société peut être réduit par le biais de l'annulation de toutes les Parts Sociales d'une ou de plusieurs classes. Dans l'hypothèse d'une réduction du capital de la Société via l'annulation de toute les Parts Sociales d'une classe, chaque détenteur des Parts Sociales de la classe en question sera en droit de recevoir de la Société un montant équivalent par Part Sociale, qui sera déterminé par le Conseil sur la base des comptes annuels ou des comptes intermédiaires de la Société, conformément à l'Article 3.4 et sous réserve de l'approbation des Associés. Ces comptes seront datés au maximum dix (10) jours civils avant la date d'annulation de cette classe.

Art. 3. Exercice comptable, Affectation des bénéfices, Pertes et Distributions.

3.1 Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

3.2 Bilan – Compte de résultat. Le Conseil prépare annuellement le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire établissant la valeur de l'actif et du passif de la Société. La Société maintiendra un compte de capital pour les contributions de capitaux de chaque Associé et une partie des pertes et profits de la Société.

3.3 Approbation des comptes annuels. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou via des résolutions circulaires des Associés dans un délai de six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

3.4 Distributions. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectées à la réserve requise par la Loi luxembourgeoise. Cette exigence cesse lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du montant nominal du capital émis. Sur proposition du Conseil, les Associés possèdent le pouvoir discrétionnaire de disposer des bénéfices excédentaires après l'affectation de la réserve légale (le «Bénéfice distribuable»). Ils peuvent en particulier décider de procéder au paiement d'un dividende en numéraire ou en Titre Commercialisables, ou de reporter en tout ou partie le Bénéfice distribuable sur l'exercice suivant, sous réserve que:

(a) un montant égal à zéro virgule cinq pourcent (0,5%) du montant du Bénéfice Distribuable seront distribués ou reportés au bénéfice de tous les porteurs de Parts Sociales au pro rata de leur nombre de Parts Sociales indépendamment de la classe; et

(b) le solde des Bénéfices Distribuables distribués ou reportés au dans leur intégrité au bénéfices des détenteurs de la dernière class de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique (au moment de l'adoption de ces Statuts la Parts Sociales de Class E).

3.5 Dividendes intermédiaires. Des dividendes intermédiaires peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(a) les comptes intermédiaires sont élaborés par le Conseil;

(b) les comptes intermédiaires indiquent l'existence de fonds disponibles suffisants pour procéder à une distribution, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles (y compris sur le compte de prime d'émission); étant entendu que le montant à distribuer – en numéraire ou en Titres Négociables – ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, majorés des bé-

néfices et réserves distribuables reportés sur l'exercice suivant, et minorés des pertes reportées sur l'exercice suivant et des montants devant être affectés à la réserve légale;

(c) la décision de distribuer des dividendes intermédiaires doit être prise par le Conseil dans un délai de deux (2) mois à compter de la date des comptes intermédiaires;

(d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société; et

(e) lorsque les dividendes intermédiaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin d'un exercice social, les membres doivent rembourser l'excédent à la Société.

Toute distribution de dividendes intérimaires en nature autre qu'un transfert de propriétés composé uniquement de Titres Commercialisables nécessitera l'accord unanime de tous les Associés.

Pour les besoins des Articles 3.4 et 3.5, «Titre Commercialisables» désigne des titres qui sont cotés ou échangeable sur une plateforme internationalement reconnue d'échange de titres ou bénéficiant d'un système de cotation intercourriers où le volume d'échange quotidien de ces titres permet au propriétaire de ces titres la vente de sa position sur ces titres sur une période raisonnable ne pouvant pas dépasser trente (30) jours de bourse.

3.6 Comptes de capital, livres et registres Sans préjudice des obligations statutaires de déclaration financière de la Société, la Société conservera les livres comptables de la Société conformément aux GAAP (principes comptables généralement acceptés) et aux conditions des présents Statuts et du Pacte d'Associés. Ces livres seront conservés au bureau principal de la Société et dans tel autre endroit ou tels autres endroits que le Conseil pourra déterminer. Aux fins de ces Statuts, les «GAAP» désignent les principes comptables généralement acceptés aux États-Unis ou tous autres principes comptables susceptibles de s'appliquer aux états financiers de la Société comme déterminé par le Conseil.

3.7 Comptes bancaires. La Société fera en sorte qu'un ou plusieurs comptes soient conservés dans une ou plusieurs banques, banques qui seront membres de la FDIC américaine (Federal Deposit Insurance Corporation) ou d'autres établissements financiers reconnus, approuvés par le Conseil, lesquels comptes seront utilisés pour le transfert à toute filiale des contributions au capital de la Société, ou l'acquisition de toute participation dans toute société ou entreprise ou pour le paiement des charges encourues par la Société en relation avec l'activité de la Société, sur lesquels seront déposés tous les reçus de la Société. Le Conseil déterminera le nombre et les personnes autorisées en tant que signataires pour chacun desdits comptes. La Société peut investir les fonds de la Société dans les comptes du marché monétaire ou autres investissements que le Conseil déterminera comme étant de bonne qualité et de grande sécurité.

Art. 4. Administration et Questions connexes.

4.1 Désignation et révocation des gérants. La Société est administrée par un gérant ou par un conseil de gérants qui peut être composé de un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le «Conseil»). Les gérants sont désignés et révoqués par une résolution des Associés, qui définit la durée de leur mandat et conformément aux règles et au processus de désignation spécifiquement prévu par le Pacte des Associés. Il n'est pas nécessaire que les gérants soient des Associés.

4.2 Pouvoirs du Conseil. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux Associés par la Loi luxembourgeoise les Statuts ou le Pacte des Associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour accomplir ou approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social de la Société. Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs mandataires pour des questions spécifiques.

4.3 Président du Conseil. Le Conseil élira un président parmi ses membres.

4.4 Procédure.

(a) Le Conseil se réunit à la demande de deux (2) des gérants, dans le lieu indiqué dans la convocation. Les réunions du Conseil se dérouleront au sein de Luxembourg.

(b) À moins que cela ne soit autrement indiqué dans ces Statuts ou dans le Pacte des Associés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Un gérant ne peut être représenté que par un autre membre du Conseil. Si un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ont été désignés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les résolutions sont adoptées valablement par une majorité des votes exprimés par les gérants présents ou représentés, dans la mesure où si un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ont été désignés, aucune résolution ne sera valablement adoptée à moins qu'elle ne soit approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de séance ou, si aucun président de séance n'a été désigné, par tous les gérants présents ou représentés.

(c) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant aux personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de parler les unes avec les autres. La participation par de tels moyens est considérée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Exceptée si elle est motivée par une urgence, telle que déterminée par le Conseil, une réunion du Conseil tenue par téléphone ou vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication tel que permis aux termes de ce paragraphe, ne sera valable que si une majorité de gérants est physiquement présente à Luxembourg pour cette réunion.

(d) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et exécutoires comme si elles étaient adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et porteront la date de la dernière signature.

(e) La Société est liée vis-à-vis des tierces parties sur tous les sujets par les signatures conjointes de deux (2) gérants quels qu'ils soient et, dans l'hypothèse où un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ont été désignés, par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. La Société est également liée envers les tierces parties par la signature de toute Personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

4.5 Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables en raison de leur mandat pour tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi luxembourgeoise.

4.6 Désignation des agents. Le Conseil peut, le cas échéant, désigner des personnes (qui ne sont pas nécessairement un gérant ou un Associé) pour agir en qualité d'agents de la Société. Deux ou plusieurs fonctions peuvent être assumées par la même personne. Les agents sont nommés par le Conseil pour agir en cette qualité dans le cadre d'un mandat et pour une durée déterminés par le Conseil, et conformément aux Statuts. Chaque agent de la Société désigné par le Conseil consacra aux affaires de la Société autant de temps que déterminé par le Conseil.

4.7 Durée de mandat, révocation; pourvoi des postes vacants.

(i) Chaque gérant de la Société assumera son mandat jusqu'à ce que son successeur soit choisi et qualifié en sa place, où jusqu'à son décès, sa démission, sa retraite, sa disqualification ou sa révocation, quel que soit l'événement survenant en premier.

(ii) Tout gérant peut être révoqué à tout moment par le Conseil chaque fois que, de l'avis du Conseil, cette révocation servira les meilleurs intérêts de la Société. La nomination d'un gérant ne générera pas d'elle-même de droits contractuels en faveur dudit gérant.

(iii) Si le poste de tout gérant devient vacant pour quelque raison que ce soit, le poste vacant peut être pourvu par le Conseil.

4.8 Remboursement des gérants. La Société paiera ou remboursera les gérants pour tous les frais raisonnables encourus par les gérants dans le cadre de la gérance et de la conduite des activités et affaires de la Société, y compris, sans limitation, (i) tous les coûts et débours encourus dans le cadre de toute activité de la Société; (ii) les frais de secrétariat, de téléphone, de location de bureau et autres frais administratifs; (iii) les salaires et autres charges de rémunération des employés, des directeurs et administrateurs; (iv) les dépenses administratives; (v) les frais de déplacement; (vi) les frais et dépenses juridiques et comptables; et (vii) les frais encourus pour la prestation ou l'obtention de tout autre service et conseil de nature professionnelle, technique ou administrative, selon ce que les gérants peuvent estimer nécessaire ou souhaitable. Le Conseil déterminera de bonne foi les dépenses imputables à la Société, d'une manière juste et raisonnable pour la Société.

4.9 Assurances. Le Conseil pourra souscrire et conserver pour le compte de la Société, et à ses frais, une assurance couvrant les risques et les montants que le Conseil peut, le cas échéant déterminer comme étant nécessaire ou approprié.

4.10 Utilisation des actifs de la Société par le Conseil. En remplissant ses obligations en vertu de ces Statuts et de tout Pacte d'Associés, le Conseil peut, à son entière discrétion, recruter ou utiliser tout personnel de toute Société Affiliée (tel que définie ci-dessous) de la Société, tout bien et équipement, ou le Conseil peut embaucher ou louer ceux de tierces parties et peut employer sur une base temporaire ou permanente des comptables, avocats, consultants externes, et autres, selon les conditions que le Conseil estime souhaitables tant que cette rétention ou utilisation est effectuée dans des conditions de pleine concurrence approuvées par le Conseil, à condition que tout Associé puisse demander à être informé à l'avance de toutes dispositions prévues par le présent article 4.11.affectant de manière significative la Société. Aucune personne, entreprise ou société traitant avec la Société n'aura l'obligation de vérifier l'autorité du Conseil pour la prise de toute mesure ou décision.

4.11 Devoirs et Services du Conseil. Le Conseil devra se conformer en tous points aux conditions des présents Statuts et tout Pacte d'Associés. Le Conseil sera tenu d'exécuter les devoirs, responsabilités et obligations du Conseil aux termes des présentes uniquement dans la mesure où les fonds de la Société sont disponibles à cet effet. Durant l'existence de la Société, chaque gérant servant au Conseil consacra aux affaires de la Société le temps et les efforts qu'il juge nécessaires afin de gérer et superviser efficacement les activités et affaires de la Société.

4.12 Activités reconnues et autorisées. La Société et le Conseil reconnaissent que (i) les Associés et leurs sociétés affiliées possèdent et posséderont une participation substantielle dans d'autres sociétés (actuelles et futures) qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'énergie, des minéraux et des métaux («les Sociétés du Portefeuille») et concluent des contrats de services de conseil avec ces Sociétés du Portefeuille, (ii) les membres du Conseil ou le Conseil Consultatif qui occupent une fonction de directeurs au sein de la Société peuvent également jouer le rôle de directeurs non associés d'autres Sociétés du Portefeuille, et que (iii) à tout moment donné, les autres Sociétés du Portefeuille peuvent se trouver en concurrence directe ou indirecte avec la Société et/ou ses Filiales (telles que définies ci-dessous). La Société et le Conseil reconnaissent et conviennent que (i) les Associés, leurs sociétés affiliées et représentants (A) ne se verront pas interdire -ou ne seront autrement pas limités par leur relation avec la Société et ses filiales -de s'engager dans l'activité d'investir dans les Sociétés du Portefeuille, de conclure des contrats afin de fournir des services à ces Sociétés du Portefeuille ou d'agir en tant qu'administrateurs ou conseillers, ou autres directeurs non associés de ces Sociétés du

Portefeuille, que ces activités soient ou non en concurrence directe ou indirecte avec les affaires ou les activités de la Société ou de ses Filiales, et (B) n'auront aucune obligation d'offrir à la Société ou ses Filiales une Opportunité commerciale (telle que définie ci-dessous) exclue, et (ii) la Société et les Associés renoncent par les présentes à tout intérêt ou attente concernant toute Opportunité commerciale exclue recherchée par un Associé, ses Sociétés affiliées, représentants ou une autre Société du Portefeuille et renoncent à toute réclamation selon laquelle cette opportunité commerciale constitue un groupe, partenariat, ou autre opportunité commerciale de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales.

Aux fins des présents Statuts,

«Société(s) affiliée(s)» désigne (a) toute Personne possédant, contrôlant ou détenant directement ou indirectement le pouvoir de voter avec au moins 10% des titres assortis de droit de vote en circulation ou possession équivalente de titres d'une autre Personne, (b) toute personne détenant au moins 10% dont les titres avec droit de vote en circulation ou détention équivalente de titres ou intérêts sont directement ou indirectement détenus, contrôlés ou possédés avec un pouvoir de voter par une autre Personne, (c) toute Personne contrôlant, contrôlée par ou sous contrôle commun avec une autre Personne, que ce soit directement ou indirectement, et (d) tout dirigeant, administrateur, membre, partenaire ou membre de la famille proche d'une autre Personne, ou toute Personne décrite dans la sous-section (a), (b) ou (c) du présent paragraphe, à condition que, pour les besoins de l'utilisation du terme dans la définition du terme «Transfert de Sociétés Affiliées Exclues», les exigences de «dix pourcent (10%) ou plus» dans les clauses a) et (b) ci-dessus sont réputées remplacées par les exigences de «plus de quatre-vingt pourcent (>80%)»; pour les besoins de la présente définition, «contrôle» (y compris ses termes corrélatifs) doit inclure, sans s'y limiter, le droit ou le pouvoir, directement ou indirectement, d'exercer une influence dominante sur cette Personne, que ce soit par la possession de titres avec droit de vote ou par voie d'accord ou non;

«Dette» désigne, pour la Société, toutes les dettes, obligations et passifs de la Société (hors impôts différés) soit primaire ou secondaire, directe ou indirecte, absolue ou conditionnelle (i) pour l'argent emprunté, (ii) constituant une obligation de payer le prix d'achat différé de biens, (iii) prouvée par des obligations, billets ou instruments similaires, (iv) découlant de contrats à terme, contrats de swap, des contrats de couverture des matières premières ou d'autres accords similaires spéculatifs, (v) découlant de contrats de location siégeant en tant que source de financement ou autrement capitalisés conformément aux PCGR (GAAP), (vi) découlant de ventes conditionnelles ou autres ententes de réserve de propriété, (vii) en vertu de garanties directes ou indirectes de l'endettement, engagements ou obligations de la Société ou constituant obligations d'acheter ou d'acquérir ou de protéger ou d'assurer un créancier contre les pertes liées à l'endettement de la Société (tels que les obligations régies par les contrats de travail d'entretien des immobilisations, des contrats de garde, eh bien, les contrats d'achat d'une telle dette, dettes ou obligations, les actifs, les biens, titres ou services, ou de contrat de take-or-pay, mais à l'exclusion des avenants dans le cours normal des affaires d'instruments négociables en cours de collecte), (viii) à l'égard de lettres de crédit ou des applications ou des contrats de remboursement qui en découlent, (ix) à l'égard d'autres obligations à fournir des biens ou des services en contrepartie de paiements anticipés;

«Opportunité commerciale exclue» désigne une opportunité commerciale autre qu'une opportunité commerciale: (i) qui (A) a été portée à l'attention d'une Personne, uniquement dans et en conséquence directe de sa qualité d'administrateur, gérant ou fiduciaire de, conseiller de, ou directeur Associé de la Société ou d'une Filiale de la Société, ou (B) a été développée avec l'utilisation ou le bénéfice du personnel ou des actifs de la Société ou d'une Filiale de la Société et (ii) qui n'a pas été portée de manière indépendante à l'attention de la Personne concernée par une source qui n'est pas Affiliée (autrement que par l'intermédiaire de cette personne concernée) à la Société ou à une Filiale de la Société;

«Personne(s)» désigne (que le mot porte ou non une lettre majuscule) toute personne physique, groupe, société, partenariat limité ou général, société anonyme, co-entreprise, association, société à responsabilité limitée, fiducie, banque, société fiduciaire ou autre entité ou organisation, qu'elle soit ou non une autorité publique;

«Filiale» désigne (i) tout groupe ou autre entité -dont une majorité des Parts Sociales ordinaires (ou titres de participation similaires) disposant d'un droit de vote ordinaire afin d'élire une majorité du conseil d'administration ou autres Personnes exerçant des fonctions similaires -qui est alors détenu, directement ou indirectement, avec un pouvoir de vote, par la Société ou toute Filiale directe ou indirecte de la Société ou (ii) une société en commandite dans laquelle la Société ou toute Filiale directe ou indirecte de la Société est un associé commandité ou (iii) a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Associés.

4.13 Contrats avec des Sociétés affiliées. La Société peut conclure des contrats et accords avec tout Associé et/ou ses Sociétés affiliées pour la prestation de services et la vente et la location de biens et équipement, selon des conditions normales de concurrence qui (i) ne sont pas moins favorables à la Société que celles proposées par des tierces parties non liées et (ii) sont approuvées par le Conseil; à condition que tout Associé peut recevoir, sur demande écrite, préalablement au convocation écrite de tout arrangement couvert par cet Article 4.14 qui est matériel la Société.

4.14 Conseil Consultatif.

(i) Le Conseil établira un conseil Consultatif (le «Conseil Consultatif»), qui sera constitué de quatre (4) membres (sauf en cas de vacance temporaire suite à la démission ou la révocation d'un membre), conformément aux dispositions du Pacte d'Associés. Le Conseil Consultatif ne disposera d'aucun pouvoir pour gérer la Société ou tout actif de la Société. Toutes les décisions de gérance concernant les activités et affaires de la Société seront prises exclusivement par le Conseil,

et le seul pouvoir du Conseil Consultatif sera d'accorder ou de refuser son consentement, selon les cas, en ce qui concerne les questions qui lui sont soumises par le Conseil, comme cela est requis en vertu de cet Article 4.15.

(ii) L'accord préalable du Conseil Consultatif est requis pour toute action de la Société en rapport avec les domaines suivants:

(a) approuver les budgets annuels pour les frais généraux et administratifs (comprenant les frais d'appel d'offres, salaires, primes, dépenses d'exploitation générales et coûts indirects) de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales ou les budgets annuels des dépenses d'exploitation de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales, ou encourir des dépenses ou déboursier des fonds pour quelque fin que ce soit avant l'approbation de ces budgets par le Conseil Consultatif, comme requis par les présentes (les budgets étant approuvés comme requis aux présentes sont désignés par l'expression «Budgets approuvés»);

(b) faire toute dépense non autrement soumise à l'approbation du Conseil Consultatif aux termes du présent Article 4.14, qui est supérieure de plus de dix pour cent (10%) au montant défini dans le poste correspondant pour cette dépense dans un Budget approuvé;

(c) à moins que cela ne soit au préalable approuvé dans un budget comme stipulé dans la clause 4.14(a) ci-dessus, conclure des contrats ou autres arrangements concernant, ou réaliser tout investissement ou paiement ou encourir toute dépense ou déboursier tout montant pour l'acquisition, directement ou indirectement, de tout actif ou titres de participation de toute entité pour un prix d'achat cumulé pour la Société et l'une quelconque de ses Filiales supérieur à un million de dollars américains (1.000.000 USD) ou l'équivalent dans une autre devise(s) sur la base des taux de change alors en vigueur;

(d) approuver, convenir ou accepter ou faire ou conclure tout contrat, transaction ou prendre toute autre mesure dont l'effet est de provoquer un changement fondamental dans l'activité ou les opérations de la Société, ou l'une quelconque de ses Filiales, ou leurs entreprises respectives, comprenant ce qui suit: (A) tout changement substantiel dans les stratégies d'exploitation de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales ou dans l'orientation géographique ou les méthodes d'exercice de leurs activités respectives; (B) toute fusion ou consolidation ou amalgame, ou liquidation ou dissolution, transfert, vente (comprenant à cet égard, toute transaction d'entraînement telle que définie dans l'Article 5.5), bail, cession, transfert, changement de contrôle ou autre cession de, en une seule transaction ou en plusieurs, de toute partie substantielle de leurs activités ou biens respectifs, qu'ils soient détenus actuellement ou acquis à l'avenir; (C) l'instauration de procédures afin d'être déclaré en faillite ou insolvable, ou l'acceptation de l'instauration d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, ou le dépôt d'une demande visant à obtenir une réorganisation ou un redressement aux termes de toute loi applicable relative à la faillite, ou l'acceptation de la désignation d'un administrateur, liquidateur, délégué, fiduciaire, séquestre ou autre agent similaire, ou la désignation, au bénéfice des créanciers, ou, excepté selon ce qui peut être requis par toute obligation fiduciaire du Conseil, ou selon ce qui peut être requis par la loi applicable, l'admission par écrit de l'incapacité de payer ses dettes généralement à leur échéance, ou toute mesure sociale venant dans la suite de cette mesure; (D) tout retrait volontaire ou abandon de droits en tant qu'Associé commandité de toute Filiale; or (E) tout changement, modification, ou amendement à ces Statuts ou Pactes d'Associés qui (1) augmenterait les dettes ou les engagements de chacun des Associés, (2) changerait les apports requis pour chacun des Associés, (3) entraînerait la Société à être taxée en tant que corporation, ou (4) tout ce qui résulterait à des conséquences disproportionnées, matériellement négative pour tout Associé;

(e) encourir, créer, autoriser, émettre, assumer ou tolérer l'existence de toute Dette ou tous privilèges y afférents, ou autoriser ou permettre tout amendement, modification ou changement ou renonciation à tout droit aux termes de, ou volontairement manquer à exécuter toute obligation aux termes de (lorsque les moyens d'exécution sont disponibles) tout contrat relativement à cette Dette, excepté: (A) une Dette qui est définie dans un Budget approuvé 4.14(ii); (B) une Dette, consistant en prêts ou avances entre la Société et ses Filiales qui a été approuvée par le Conseil Consultatif conformément aux autres dispositions de cet Article; ou (C) tout amendement, modification, changement, renonciation ou inexécution volontaire de tout accord concernant la Dette qui (x) ne soumettrait pas la Société ou cette Filiale, selon le cas, aux obligations, exigences ou engagements qui, pris dans leur ensemble, sont sensiblement plus pesants pour cette partie que les obligations, exigences ou engagements qui lui sont imposés avant cet amendement, modification, changement, renonciation ou inexécution volontaire, et (y) est fait ou donné dans le cours ordinaire de l'activité et dont on ne s'attendrait pas raisonnablement à ce qu'il entraîne une baisse supérieure à cinq cent mille dollars américains (500.000 USD) (ou son équivalent dans une autre devise(s) sur la base des taux de change en vigueur), des bénéfices qui reviendraient à la Société ou cette Filiale, selon le cas, aux termes de ces Articles;

(f) créer des Filiales, apporter des contributions ou investissements supplémentaires dans toute Filiale, y compris au moyen d'une acquisition d'une nouvelle Filiale, ou apporter des contributions ou investissements à d'autres entités;

(g) conclure toute transaction (y compris, sans limitation, tout achat, vente, location ou échange de biens, ou la prestation de tout service) avec toute Société affiliée de la Société, ou toute Société affiliée d'un Associé, dirigeant ou employé de la Société ou de toute Filiale, ou modifier les termes de toute transaction antérieure avec cette Société affiliée (étant reconnu que le Conseil Consultatif n'approuvera pas ces transactions à moins que leurs termes ne soient pas moins favorables à la Société ou à cette Filiale, selon le cas, que ce qui aurait été obtenu dans une transaction comparable et dans des conditions de concurrence normales, avec une ou plusieurs Personne(s) non affiliées), étant entendu que la

Société devra fournir, sur demande de tout Associé, des copies de la documentation, sous réserve des dispositions de confidentialité prévues dans ces Statuts, couvrant toute transaction affectant de manière significative la Société;

(h) approuver, accepter de faire, conclure, amender, modifier ou changer toute disposition des documents constitutifs de l'une quelconque des Filiales de la Société;

(i) sauf si spécifiquement énoncé dans un Pacte d'Associés, émettre toute Part Sociale, capital social, participation dans une société en commandite ou autre participation similaire dans la Société ou l'une de ses Filiales, créer toute nouvelle classe de Part Sociale, capital social, participation dans une société en commandite ou autre participation similaire dans la Société ou l'une de ses Filiales, ou racheter toute Part Sociale, capital social, participation dans une société en commandite ou autre participation similaire dans la Société ou une de ses Filiales ou autrement demander le paiement de toute souscription en cours par tout Associé de la Société; or

(j) augmenter ou réduire le nombre des membres du Conseil Consultatif ou modifier la composition du Conseil Consultatif

(iv) Le Conseil Consultatif se réunira à la demande du Conseil, suite à un préavis de cinq jours ouvrés au minimum (tel que défini dans le Pacte d'Associés), lequel préavis contiendra le rapport écrit raisonnablement détaillé de chaque matière pour laquelle l'approbation du Conseil Consultatif est demandée et ladite documentation de support mis à disposition fournie aux membres avec une explication raisonnablement suffisante pour comprendre chaque question pour laquelle une telle approbation est demandée lors de cette réunion. Il peut être renoncé au préavis de convocation du Conseil Consultatif par tout membre par écrit avant ou après cette réunion, mais ladite renonciation sera effective que si tous les membres de Conseil Consultatif ont renoncé à ces modalités de convocation, et tout membre qui assiste à une réunion du Conseil Consultatif et ne s'oppose pas, au début de cette réunion, à l'appel et à la convocation d'une telle réunion sera considéré avoir renoncé à l'avis de convocation pour ladite réunion. Les membres du Conseil Consultatif peuvent participer à une réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre dispositif de télécommunications permettant à tous les participants à la réunion d'entendre chacun des autres participants et d'être entendu par chacun d'eux. Le Conseil Consultatif agira par le consentement unanime de ses membres participants à une réunion. Le quorum pour une réunion du Conseil Consultatif sera de trois (3) membres de Conseil Consultatif. Toute action ou vote du Conseil Consultatif peut être pris par consentement unanime écrit de tous les membres du Conseil Consultatif à la place d'une réunion. Le Conseil Consultatif conduira ses activités par telles autres procédures que ses membres jugeront appropriées.

(v) Le Conseil Consultatif exercera ses fonctions sans rémunération. Toutefois, la Société remboursera tous les frais raisonnables encourus par ses membres pour assister aux réunions et résultant autrement de l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil Consultatif.

(vi) Tout membre du Conseil Consultatif peut démissionner sur service au Conseil d'un avis écrit émanant de ce membre. Tout membre du Conseil Consultatif peut être révoqué ou réputé révoqué à tout moment, avec ou sans motif, comme prévu dans les stipulations du Pacte d'Associés. Tout poste vacant au Conseil Consultatif, qu'il soit le résultat d'une telle démission ou révocation ou du décès de tout membre, sera rapidement pourvu.

(vii) Chaque membre du Conseil Consultatif sera considéré être une «Personne couverte» conformément à la définition de l'Article 7.1 et aura droit à l'indemnisation dans la mesure telle que déterminée à l'Article 7.2. Dans la plus large mesure permise par la loi, aucun membre du Conseil Consultatif ne sera tenu pour responsable, ni n'aura aucune obligation ou n'aura aucun devoir fiduciaire, envers la Société ou l'un quelconque des Associés concernant les activités du Conseil Consultatif.

Art. 5. Parts Sociales et Associés.

5.1 Parts Sociales - Transférabilité. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par Part Sociale. Quand la Société compte un Associé unique, les Parts Sociales sont librement transférables à des tiers. Quand la Société compte plus d'un Associé, le transfert des Parts Sociales (entre vifs) aux tiers est sous réserve de l'approbation préalable par des Associés représentant plus de quatre-vingt pourcents (>80%) du capital et le transfert des Parts Sociales en général est sous réserve des dispositions énoncées ci-dessous et des dispositions de tout accord conclu entre les Associés, le cas échéant. Un transfert de Part Sociale n'est exécutoire pour la Société ou les tiers qu'après notification adressée à la Société ou acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil de la Loi luxembourgeoise.

5.2 Cessions des Parts Sociales. Aucun Associé ne cédera en garantie, hypothèque, nantissement, n'assujettira à un privilège, ou ne grèvera autrement, en tout ou partie et quelles que soient la forme et la manière, les Parts Sociales ou tous droits y afférents, sans le consentement du Conseil. Toute tentative par un Associé de céder ses Parts Sociales ou tous droits y afférents, en infraction avec la phrase qui précède immédiatement, sera nul ab initio.

(i) Sauf dans le cas où il devient un Associé par substitution conformément aux stipulations énoncées ci-dessous, un cessionnaire de Parts Sociales ne bénéficiera d'aucun des droits accordés à un Associé.

(ii) Un cessionnaire de Parts Sociales deviendra un Associé par substitution bénéficiant de tous les droits accordés à un Associé si, et seulement si: (a) le cédant accorde un tel droit au cessionnaire; (b) sauf en cas de Transfert Exclu d'une Société Affiliée, le Conseil donne son consentement, par écrit, à cette substitution, l'octroi ou le refus de ce consentement relevant de la seule discrétion du Conseil; (c) le cessionnaire et, si cela s'applique, le ou la conjointe du cessionnaire,

signent et remettent dûment à la Société les instruments, y compris un accord annexe au Pacte d'Associés, satisfaisant le Conseil tant dans la forme que dans la substance, selon ce que le Conseil peut estimer nécessaire ou souhaitable pour donner effet à une telle substitution et pour confirmer l'accord du cessionnaire, et si cela s'applique, du ou de la conjointe ou du ou de la partenaire du cessionnaire, d'être lié par toutes les conditions et stipulations de ces Statuts et du Pacte d'Associés; et (d) dans l'hypothèse où le Conseil l'exige, le cessionnaire rembourse à la Société tout coûts encourus par la Société en lien avec lesdites cession et substitution. Après satisfaction de ces exigences, ledit cessionnaire sera admis à la date prévue dans tout document justificatif d'une telle cession, en tant qu'Associé par substitution de la Société.

(iii) La Société et le Conseil auront le droit de traiter l'Associé enregistré comme détenteur de toutes Parts Sociales comme l'Associé détenteur absolu desdites Parts Sociales à tous égards et conformément à la Loi luxembourgeoise, et n'endosseront aucune responsabilité pour les distributions de numéraire ou d'autres biens qui ont été effectuées de bonne foi à un tel Associé, jusqu'au moment où une cession d'intérêt en forme écrite conforme aux stipulations de ces Statuts a été reçu par la Société.

5.3 Droit de préemption. Sauf comme il est prévu dans les Articles 5.4, 5.5 et 5.6,

(i) Si, à tout moment, un Associé (un «Associé vendeur») désire transférer l'intégralité ou certaines de ses Parts Sociales (les «Parts Sociales offertes») autrement que dans le cadre d'un Transfert hors Affiliés, l'Associé vendeur doit d'abord donner aux autres Associés (les «Associés non-vendeurs») un préavis écrit (le «Préavis de droit de préemption») dudit Transfert proposé, accompagné, si cela est raisonnablement requis par les Associés non-vendeurs, d'un avis d'un consultant indiquant qu'un tel Transfert ne nécessitera pas l'enregistrement des Parts Sociales concernées en vertu de la législation ou réglementation applicable. Le Préavis de droit de préemption constituera une demande d'offre d'achat des Parts Sociales offertes de la part des Associés non-vendeurs. Aux fins de ces Statuts, un «Transfert» comprenant les termes corrélés, signifie tout transfert direct ou indirect, cession, vente, don, transfert entre vifs, nantissement, affectation en garantie, hypothèque, Part Sociale de couverture ou autre grèvement, ou toute autre disposition (qu'elle soit volontaire ou involontaire ou de plein droit), de Parts Sociales (y compris tout intérêt (pécuniaire ou autre) ou droit y afférent), y compris, de façon non limitative, par le biais de transactions ou arrangements dérivés ou similaires en vertu duquel une portion ou l'intégralité de l'intérêt économique, ou du risque de perte ou de l'opportunité pour un gain afférents aux Parts Sociales est transférée ou transposée à une autre personne.

(ii) Chaque Associé non-vendeur disposera de quarante-cinq (45) jours civils après la date de réception du Préavis de droit de préemption pour faire une offre écrite (chacune, une «Offre d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption») à l'Associé vendeur en vue d'acheter au maximum la Quote-part des Parts Sociales offertes revenant à l'Associé non-vendeur, au prix payable au comptant précisé dans l'Offre d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption.

(iii) L'Associé-vendeur aura quinze (15) jours calendaires après réception de de ladite Offre d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption d'accepter ou de refuser ladite offre(s) et les clauses suivantes s'appliqueront:

(a) Si l'Associé vendeur n'accepte pas la ou les Offres d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption dans la période de 15 jours civils mentionnée, alors l'Associé vendeur peut, dans la période de 180 jours civils qui suivent (la «Période de transférabilité»), et sous réserve de conformité avec l'Article 5.4 ci-dessous, accepter de transférer les Parts Sociales offertes à une Personne autre qu'un Affilié de l'Associé vendeur, mais seulement à un prix payable au comptant qui est supérieur au prix le plus élevé précisé dans toute Offre d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption, et en vertu d'un accord écrit conforme pour l'essentiel aux conditions proposées dans la ou les Offres d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption, et conformément à la Loi luxembourgeoise qui prévoit l'approbation d'Associés représentant plus de quatre-vingt pourcent (>80%) du capital social de la Société en ce qui concerne l'entrée de tout nouvel Associé.

(b) Si l'Associé vendeur accepte une telle ou de telles Offres d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption, le ou les Associés non-vendeurs concernés disposeront de soixante (60) jours civils après réception de l'avis d'acceptation de l'Offre d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption pour procéder à l'achat des Parts Sociales offertes. Si l'Associé non-vendeur concerné est dans l'incapacité de procéder à l'achat dans ladite période de 60 jours, alors l'Associé vendeur peut par la suite transférer les Parts Sociales offertes, sous réserve de la Période de transférabilité définie à l'Article 5.3(iii) et de la conformité à l'Article 5.5 ci-dessous. L'absence de réponse d'un Associé non-vendeur au Préavis de droit de préemption pendant la période prévue dans les présentes constituera un abandon de l'ensemble des droits de cet Associé non-vendeur afférents au Préavis de droit de préemption particulier auquel la défaillance est liée.

(c) Si l'Associé vendeur n'accepte pas la ou les Offres d'Associé non-vendeur en réponse au droit de préemption, ne procède pas à un Transfert conforme aux conditions contemplées dans les présentes dans les délais de la Période de transférabilité, et qu'il souhaite Transférer les Parts Sociales qu'il détient après la Période de transférabilité, alors l'Associé vendeur devra se conformer aux procédures détaillées dans cet Article 5.3.

5.4 Droits de premier refus et de sortie. Si l'Associé vendeur ne réalise pas de Transfert à un ou plusieurs Associés non-vendeurs conformément à l'Article 5.3, hormis les cas prévus à l'Article 5.5 et 5.6, tout Associé vendeur souhaitant transférer les Parts Sociales qu'il détient à un acheteur tiers qui n'est pas une société minière ou autrement engagé dans l'activité minière («l'Acheteur proposé») fera en sorte que l'offre de l'Acheteur proposé ainsi que toutes les conditions de celle-ci soient consignées par écrit, et informera rapidement la Société ainsi que chacun des autres Associés, de son

souhait de procéder à ce Transfert (cette notification constituant la «Notification de transfert»). La Notification de transfert de l'Associé vendeur constituera une offre irrévocable de vendre la totalité et pas moins de la totalité des Parts Sociales faisant l'objet de la Notification de transfert (les «Parts Sociales cédées») à la Société et les Associés non vendeurs, sur la base décrite ci-dessous, à un prix d'achat égal au prix contenu dans, et selon les mêmes autres conditions générales définies dans la Notification de transfert. La Notification de transfert spécifiera le prix proposé, le nombre de Parts Sociales cédées, l'identité de l'Acheteur proposé ainsi que toute autre condition et information pertinente.

(i) Droit de premier refus La Société disposera d'un droit de premier refus (le «Droit de premier refus de la Société») afin d'acheter toutes les Parts Sociales cédées, si la Société transmet une notification écrite de l'exercice de ce droit à l'Associé vendeur dans un délai de vingt (20) jours civils (la «Période de refus de la Société») à partir de la réception de la Notification de transfert. Si la Société ne souhaite pas exercer le Droit de premier refus de la Société en totalité, ou si la Société n'est pas légalement en mesure de racheter la totalité des Parts Sociales cédées, la Société enverra la notification écrite y afférente (la «Notification d'expiration de la Société») à l'Associé vendeur et à chaque Associé non vendeur au moins quinze (15) jours civils avant l'expiration de la Période de refus de la Société. Si la Société ne rachète pas toutes les Parts Sociales cédées conformément au Droit de premier refus de la Société, les Associés non vendeurs auront un droit de deuxième refus (le «Droit de deuxième refus des Associés») afin d'acheter les Parts Sociales cédées restantes (les «Parts Sociales cédées restantes») en transmettant une notification écrite de l'exercice de ce droit à l'Associé vendeur et à la Société dans un délai de vingt (20) jours civils (la «Période de refus des Associés») à partir de la réception de la Notification d'expiration de la Société. Chaque Associé non vendeur aura le droit d'acheter la Quote-part de cet Associé non vendeur sur les Parts Sociales cédées restantes. Si tout Associé non vendeur décide de ne pas acheter sa Quote-part des Parts Sociales cédées restantes, les autres Associés non vendeurs peuvent acheter leur Quote-part respective des Parts Sociales à disposition restantes (sur la base du groupe des autres Associés non-vendeurs souhaitant acheter lesdites Parts Sociales à disposition restantes), et ainsi de suite pour toutes les Parts Sociales à disposition restantes non achetées, jusqu'à ce qu'aucun Associé non-vendeur ne souhaite plus acheter des Parts Sociales cédées restantes. Le prix d'achat des Parts Sociales devant être achetées par la Société par l'exercice du Droit de premier refus de la Société ou par les Associés non vendeurs par l'exercice du Droit de deuxième refus des Associés correspondra au prix en numéraire de bonne foi (selon la juste valeur de marché de toute rémunération hors numéraire, telle que déterminée de bonne foi par le Conseil) pour lequel l'Associé vendeur propose de transférer ces Parts Sociales cédées à l'Acheteur proposé et aux autres modalités ainsi proposée par l'Associé vendeur (le «Prix proposé») (sous réserve de tout droit que la Société peut avoir aux termes de tout autre accord pour acheter tout ou partie de ces Parts Sociales à un prix inférieur), et sera exigible dans un délai de trente (30) jours civils après la date de la Notification d'expiration de la Société. Le paiement du prix d'achat sera effectué, au choix de la Société ou des Associés non vendeurs, selon le cas (a) en espèces (par chèque de caisse), (b) par virement des fonds immédiatement disponibles à l'Associé vendeur ou (c) par toute combinaison de ces solutions. Si la Société et les Associés non vendeurs ne choisissent pas d'exercer les droits d'acheter aux termes du présent Article 5.4(i) concernant la totalité des Parts Sociales cédées, l'Associé vendeur peut vendre le solde de ses Parts Sociales à l'Acheteur proposé selon les conditions générales définies dans la Notification de transfert, sous réserve des dispositions de l'Article 5.4(ii) et les clauses de tout Pacte d'Associés et conformément à la Loi du Luxembourg qui prévoit l'approbation des Associés représentant plus de 80% (>80%) du capital social de la Société concernant l'entrée de tout nouvel Associé. Rapidement après ce Transfert, l'Associé vendeur notifiera la Société, et à son tour le Conseil notifiera rapidement tous les Associés, de l'exécution de ce Transfert, et fournira un justificatif de la réalisation et du délai de réalisation du Transfert et des conditions de celui-ci, selon ce qui peut être raisonnablement demandé par les Associés. Avant l'effectivité de tout Transfert à un Acheteur proposé conformément aux présentes, cet Acheteur proposé et le conjoint ou le ou la partenaire de cet Acheteur proposé, le cas échéant, auront signé un Pacte complémentaire ainsi que tout autre contrat et/ou instrument, de forme et de fonds satisfaisants pour le Conseil, rapidement après l'effectivité du Transfert, et sous réserve de la satisfaction des autres dispositions des présents Articles, cet Acheteur proposé aura tous les droits et obligations aux termes des présentes, comme si cet Acheteur proposé était un Associé. Si la vente d'un Associé vendeur à un Acheteur proposé n'est pas exécutée conformément aux termes de la Notification de transfert au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours civils après la réception par la Société de la Notification de transfert, tout Transfert des Parts Sociales qu'il détient ne peut être effectué qu'après un renouvellement de la conformité à toutes les dispositions du présent Article 5.4.

(ii) Droits de sortie. Si la Société et les Associés non vendeurs n'exercent pas leurs droits respectifs de premier et de deuxième refus d'acheter la totalité des Parts Sociales cédées conformément à l'Article 5.4(i) et toute Parts Sociales cédées restantes non pleinement achetées par une Personne en vertu des droits de cette Personne à acheter en vertu de toute Convention d'Associés, l'Associé vendeur fera alors en sorte que l'Acheteur proposé offre par écrit («l'Offre d'achat») aux Associés non vendeurs (chaque destinataire étant désigné par l'expression «Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée») pour acheter auprès de chaque Associés non-vendeurs, soumis à l'Article 5.4(ii)(c), jusqu'à un nombre de Parts Sociales égal au nombre total détenue par ces Associés non-vendeurs multiplié par une fraction dont le numérateur est les Parts Sociales à Disposition restantes qui n'ont pas été sélectionnées en vertu des Articles 5.3 ou 5.4(i) et le dénominateur est le nombre total des Parts Sociales détenues par l'Associé Vendeur. Tout achat de ce type sera effectué conformément à ce qui suit:

(a) chaque Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée disposera de vingt (20) jours civils au maximum à compter de la réception de l'Offre d'achat pour accepter ladite Offre d'achat, en tout ou partie (le nombre de Parts

Sociales que l'Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée accepte de vendre en vertu de ladite Offre d'Achat est désignée comme «Part Sociales Bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée»);

(b) l'achat des Parts Sociales Bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée détenues par chaque Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée sera effectué au prix le plus élevé et conformément aux autres termes et conditions auxquelles l'Acheteur a offert d'acheter les Parts Sociales mises à disposition auprès de l'Associé vendeur;

(c) Dans la mesure où l'Acheteur proposé ne veut pas acheter l'intégralité des Parts Sociales à Disposition qui n'ont pas été sélectionnées pour être achetées en vertu des articles 5.3 ou 5.4(i) et les Parts Sociales Bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée de tous les Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée participants, le nombre de Parts Sociales de chaque Associé vendeur et Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée participants auront le droit de vendre sera, pour ce qui est de l'Associé Vendeur, les Parts Sociales à Disposition restantes qui n'ont pas été sélectionnées pour être achetées en vertu des articles 5.3 ou 5.4(i) et pour ce qui est de l'Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée, les Parts Sociales Bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée attachées à cet Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée, dans chaque cas, multiplié par la Fraction Bénéficiaire et chacun des Associés bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée participants seront autorisé à vendre lesdites Parts Sociales Bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée sans se conformer aux autres clauses de cet article 5 exceptées celles expressément prévues par la Loi Luxembourgeoise pour les besoins de cet Article 5.4(ii)(c), «Fraction Bénéficiaire du droit de sortie forcée» signifie le rapport du nombre du nombre total de Parts Sociales que l'Acheteur Proposé souhaite acquérir rapporté au total des Part Sociales à Disposition qui n'ont pas été sélectionnées pour être achetées en vertu des articles 5.3 ou 5.4(i) et les Parts Sociales Bénéficiaires des droits de sortie conjointe forcée de tous les Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée;

(d) La conclusion de cet achat interviendra dans un délai de trente (30) jours civils après l'acceptation ou à tout autre moment dont l'Associé vendeur, les Associés sortants et l'Acheteur proposé peuvent convenir;

(e) la responsabilité de chaque Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée pour manquement à une déclaration, une garantie ou une clause effectuée par cet Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée pour la vente à l'Acheteur proposé ne dépassera pas la somme réellement reçue sauf en cas de fraude ou de malhonnêteté flagrante de l'Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée en ce qui concerne cette vente;

(f) chaque contrat couvrant la vente de Parts Sociales par un Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée ne comprendra que les déclarations, garanties et indemnités de cet Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée correspondant à, mais pas plus importantes que celles définies à l'Article 5.5 qu'un Associé fournira pour une Vente Approuvée et ce contrat ne comportera aucune clause de non-concurrence, de non-sollicitation ou autres clauses restrictives similaires; et

(g) L'Acheteur proposé offrira à chaque Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée le même type et montant par Part Sociale de la contrepartie concernant l'achat des Parts Sociales de l'Associé bénéficiaire des droits de sortie conjointe forcée que celui offert à l'Associé Vendeur sauf pour les différences de type et montant par Part Sociale de la contrepartie en cas de séries ou catégories différentes de Parts Sociales.

5.5 Droits d'entraînement Si le total des Parts Sociales cédées d'un ou plusieurs Associés vendeurs (un «Groupe vendeur») représentent plus de cinquante pourcent (>50%) des Parts Sociales alors en circulation et que ce Groupe vendeur souhaite vendre les Parts Sociales cédées à un Acheteur proposé qui a offert d'acheter la totalité ou plus de quatre-vingt pourcent (>80%) des Parts Sociales en circulation ou des actifs et autres biens de la Société (une «Transaction d'entraînement») et si cette Transaction d'entraînement proposée a été approuvée par le Conseil et conformément à la Loi du Luxembourg qui prévoit l'approbation des Associés représentant plus de quatre-vingt pourcent (>80%) du capital social de la Société concernant l'entrée de tout nouvel Associé (cette Transaction d'entraînement constituant une «Vente approuvée»), alors, tous les Associés accepteront et n'élèveront aucune objection sur la Vente approuvée, et si la Vente approuvée est structurée en tant que (a) fusion, échange de Parts Sociales ou consolidation de la Société, ou une vente de la totalité ou plus de quatre-vingt pourcent (>80%) des actifs et autres biens de la Société, chaque Associé votera en faveur de la Vente approuvée ou renoncera à tout droit de désaccord, droits d'évaluation ou droit similaire en relation avec cette fusion, consolidation ou vente d'actifs, ou (b) une vente de Parts Sociales, les Associés conviendront de vendre la totalité de leurs Parts Sociales respectives faisant l'objet de la Vente approuvée, selon les conditions générales de cette Vente approuvée à condition que, si (b) arrive, (i) il ne sera demandé à aucun Associé par les modalités de cette Vente Approuvée de vendre un pourcentage des Parts Sociales supérieur détenu par cet Associé que le pourcentage des Parts Sociales qu'un membre du Groupe Vendeur vendra en vertu des modalités de cette Vente approuvée, et (ii) tous les Associés seront autorisés à vendre leurs Parts Sociales respectives conformément à une Vente approuvée sans avoir à se conformer à toute autre disposition de cet Article 5 sauf les dispositions spécifiquement prévues par la Loi luxembourgeoise. Les Associés prendront rapidement toutes les mesures nécessaires et souhaitables en relation avec l'exécution de la Vente approuvée, comprenant la signature de tous les accords et instruments et autres mesures raisonnablement nécessaires afin de (i) fournir les déclarations, garanties et indemnités où un tel accord exclura toute clause de non-concurrence, non-sollicitation ou autre clause restrictive similaire, et toute déclaration ou garantie faite par un Associé concernant cette Vente approuvée sera limitée à (w) avoir le droit de propriété complet et exclusif (non soumis à des droits préférentiels ou droits réels de toute sorte), (x) avoir plein pouvoir et autorité pour vendre ces Parts Sociales sans restrictions légales ou autres, (y) n'enfreindre aucun droit ni nécessiter l'accord d'un tiers sauf dans la mesure où cette infraction ou manquement d'obtenir l'accord n'affecterait pas la capacité de cet Associé à mener cette Vente ap-

prouvée, et (z) tout accord couvrant une Vente approuvée à laquelle il est partie a été dûment et valablement exécuté par cet Associé et constitue une obligation contraignante de cet Associé opposable à cet Associé conformément à ses termes sauf que cette opposabilité peut être limitée par les lois applicables de la faillite, la déconfiture, la réorganisation ou d'autres lois similaires affectant les droits des créanciers de manière générale et autres exceptions usuelles applicables à la déclaration d'opposabilité et où les indemnités concernant cette Vente approuvée par un Associé seront limitées à la somme reçue de la Vente approuvée sauf pour toute allégation de fraude concernant cette Vente approuvée et (ii) procéder à l'allocation et à la distribution de la rémunération cumulé lors de la Vente approuvée. En outre, mais uniquement dans la mesure où un Associé enfreint ses obligations aux termes de cet Article 5.5, chacun des Associés, (i) désigne par les présentes John T. Raymond et John G. Calvert, et chacun d'entre eux (et leurs successeurs légaux si l'un d'entre eux n'est plus gérant), en tant que son mandataire et fondé de pouvoir (le «Mandataire») (avec le plein pouvoir de substitution) afin de signer tous les contrats, instruments et certificats et prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour donner effet à toute Vente approuvée aux termes des présentes; et (ii) concède irrévocablement au Mandataire une procuration afin de voter avec les Parts Sociales détenues par cet Associé en faveur de toute Vente approuvée aux termes des présentes. Les dispositions du présent Article 5.5 ne s'appliqueront pas à moins que (1) la responsabilité de chaque Associé pour la violation de toute déclaration, garantie ou engagement effectué en relation avec une Vente approuvée ne soit limitée aux produits réellement reçus par cet Associé (sauf pour fraude ou malhonnêteté flagrante commise par cet Associés en rapport avec cette vente); et (2) excepté disposition contraire énoncée l'Article 5.5 tous les Associés recevront le même type et le même termes et conditions en rapport avec leur vente de Parts tel que dispensé par le Groupe vendeur, comprenant le montant par Part Sociale de rémunération, à l'exception des différences de type et de montant par Parts Sociales résultant de la série ou de la classe des Parts Sociales, le cas échéant.

5.6 Transferts exclus. Les dispositions du présent Article 5 ne s'appliquent pas à tout Transfert par un Associé des Parts Sociales qu'il détient dans un Transfert à une société affiliée exclue.

Aux fins des présents Statuts:

«Transfert à une société affiliée exclue» désigne (i) tout Transfert des Parts Sociales par un Associé, qui est une personne physique à une fiducie révocable ou entité similaire pour une planification fiscale ou immobilière ou une autre fin de bonne foi, mais seulement si l'Associé conserve le droit de voter ces Parts Sociales après le Transfert; (ii) tout Transfert des Parts Sociales par un Associé qui est une Personne autre qu'une personne physique à un Affilié de cet Associé pour des raisons de bonne foi de planification fiscale telles que déterminée par ledit Associé de bonne foi, dans un tel cas, sur demande raisonnable par Conseil, ledit Associé usera des meilleurs moyens raisonnables pour fournir au Conseil les information sur les raisons dudit Transfert, (iii) tout Transfert de Parts Sociales par un Associé à toute Société Affiliée tant que cette Affiliée est organisée et domiciliée dans la même juridiction que la juridiction régissant l'Associé, à condition que si le cessionnaire n'est plus une Société Affiliée de l'Associé, alors le Transfert sera considéré comme un Transfert à une société affiliée exclue sauf si il rentre dans l'un des cas prévues dans (i), (ii), (iv) or (v) de cette définition (et si il n'est pas couvert par (i), (ii), (iv) or (v) de cette définition deviendront dans ce cas soumis à l'article 5 et toute autre clauses prévue couvrant des Transferts de Parts Sociales (iv) tout Transfert effectué de plein droit au décès ou incapacité mentale d'un Associé qui est une personne physique; dans la mesure où, dans le cas de tout Transfert en vertu duquel le droit de propriété des Parts Sociales est transféré au cessionnaire de ces Parts Sociales, ce cessionnaire et, le cas échéant, il sera demandé à ce cessionnaire et, au conjoint ou à la conjointe ou au ou à la partenaire de ce cessionnaire, le cas échéant, d'accepter de signer rapidement après la réception du transfert de cette Part Sociale, un contrat d'admission au Pacte d'Associés, comme si ce cessionnaire et, le conjoint ou la conjointe ou le ou la partenaire de ce cessionnaire, le cas échéant, en étaient des parties signataires originales, satisfaisant le Conseil tant dans la forme que dans la substance;

«Quote-part» désigne, au moment spécifique en question concernant un Associé, une fraction, exprimée en pourcentage, dont le numérateur est le nombre des Parts Sociales détenues par cet Associé à ce moment, et dont le dénominateur est, (i) dans une situation où la Quote-part est calculée concernant tous les Associés, le nombre total des Parts Sociales en circulation à ce moment, et, (ii) dans une situation où la Quote-part est calculée concernant un groupe spécifique d'Associés, le nombre des Parts Sociales cumulé détenu par les Associés de ce groupe à ce moment.

5.7 Registre des Associés. Un registre des Associés est conservé au siège social et peut être examiné sur demande par tout Associé.

5.8 Rachat de Parts Sociales La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, dans la mesure où elle dispose de réserves distribuables suffisantes pour le faire, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital de la Société, condition que tout rachat soit toujours effectué sur une base proportionnelle entre les Associés.

5.9 Droits des Associés. Chacun des Associés aura le droit de: (a) faire en sorte que les livres et registres de la Société (comprenant, sans limitation, ceux requis aux termes de la Loi du Luxembourg) soient conservés au siège social de la Société, et de les inspecter à tout moment raisonnable aux seuls frais de ces Associés; (b) disposer d'informations sincères et complètes sur demande, concernant toutes les choses affectant la Société et d'un compte rendu formel des affaires de la Société chaque fois que les circonstances rendent cela juste et raisonnable; (c) d'avoir une dissolution et liquidation de la Société conformément à un majorité des Associés représentant les trois-quarts du capital ou par décision judiciaire; et (d) d'exercer tous les droits d'un Associé, aux termes de la Loi du Luxembourg. Nonobstant ce qui précède, et conformément à la Loi du Luxembourg et à toute autre loi ou réglementation applicable, les Associés n'auront pas le droit de recevoir des données non publiques ou confidentielles de la part de ou se rapportant à un tiers en possession de la Société qui est soumise à un accord valable interdisant la diffusion de ces données ou informations.

Aux fins des présents Statuts, «Informations confidentielles» désigne, sans limitation, toutes les informations propriétaires de la Société, comprenant les opportunités commerciales de la Société, la propriété intellectuelle, et toutes autres informations acquises, développées ou utilisées par la Société avant ou après, et concernant son activité.

5.10 Responsabilité des Associés. Les Associés ne seront pas redevables des dettes, engagements, contrats ou autres obligations de la Société, excepté (a) en ce qui concerne toute contribution au capital non versée que l'Associé a convenu de faire, et (b) tel qu'autrement prévu dans la Loi du Luxembourg.

Art. 6. Événements de dissolution et de liquidation.

6.1 Événements de dissolution et de liquidation Conformément à la Loi du Luxembourg, la Société sera dissoute et sera mise en liquidation et ses affaires liquidées dès la survenance de l'un des événements suivants:

(a) Le vote des Associés en faveur de la dissolution sous réserve de l'approbation par les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital; ou

(b) La distribution, vente ou la cession de la totalité ou d'au moins quatre-vingt-dix pourcent (90%) des actifs et biens alors détenus par et appartenant à la Société ou la liquidation des opérations commerciales de la Société; ou

(c) Une dissolution de la Société par une ordonnance du tribunal.

6.2 Produits de la liquidation. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements de la Société sera versé aux Associés afin d'atteindre, sur une base cumulée, le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes et tel que spécifiquement prévu aux termes de l'Article 3 ci-dessus.

Art. 7. Disculpation et Indemnisation.

7.1 Disculpation. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, qu'elle soit expresse ou implicite, ou toute autre obligation, ou devoir en droit ou en equity, aucun des Associés, autres Personnes désignées comme «Personnes Couvertes» en vertu de tout Pacte d'Associés, de ses ayants-droit et aucun dirigeant, administrateur, partenaire, employé, société affiliée, représentant ou agent de l'un d'entre eux, ni aucun dirigeant, employé, représentant ou agent respectif de la Société (constituant, individuellement une «Personne couverte» et collectivement les «Personnes couvertes») ne seront responsables envers la Société ou toute autre Personne de tout acte ou omission (en relation avec la Société, ses bien ou la conduite de son activité ou de ses affaires, les présents Statuts, tout document y afférent ou toute transaction ou investissement visé par les présentes ou par ceux-ci) fait ou omis par une Personne couverte estimant raisonnablement que cet acte ou omission est au mieux des intérêts de la Société ou n'y est pas contraire, et se situe dans le périmètre de l'autorité concédée à cette Personne couverte par les présents Statuts, dans la mesure où cet acte ou omission ne constitue pas une fraude, inconduite délibérée, un acte de mauvaise foi, une négligence grave ou mépris imprudent des fonctions de ces Personnes couvertes en cette qualité de Personne couverte.

7.2 Indemnisation. Dans la plus large mesure autorisée par la Loi du Luxembourg et par les Loi du Grand-Duché du Luxembourg en général, la Société indemniserà et tiendra chaque Personne couverte hors de cause contre toute perte, réclamation, demande, responsabilité, dépense, jugement, amende, règlement et tout autre montant résultant de toutes les réclamations, demandes, Parts Sociales, procès ou procédures, civiles, pénales administratives ou d'investigation (les «Réclamations»), dans lesquelles la Personne couverte peut être impliquée, en tant que partie ou autrement, en raison de sa gestion des affaires de la Société ou qui concerne ou résulte de la Société ou de ses biens, de son activité ou de ses affaires. Une personne couverte ne sera pas habilitée à recevoir une indemnisation aux termes du présent Article 7.2 concernant toute Réclamation concernant laquelle cette Personne couverte a commis une négligence grave, a adopté une mauvaise conduite délibérée, ou une violation délibérée de la loi tel que déterminé par un jugement final, ordonnance ou décret d'un arbitre ou d'un tribunal d'une juridiction compétente (non soumis à appel ou concernant lequel le délai d'appel a expiré et aucun appel n'a été interjeté) ou pour toute violation actuelle ou future des déclarations, garanties ou engagements de cette Personne couverte contenus aux présentes ou dans tout autre contrat avec la Société. Les dépenses encourues par une Personne couverte dans la défense de toute Réclamation seront payées par la Société avant la décision finale de cette Réclamation, sur réception, par la Société, d'un engagement par ou pour le compte de cette Personne couverte de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé que cette Personne couverte n'est pas habilitée à être indemnisée par la Société, comme autorisé dans le présent Article 7.2.

Art. 8. Divers.

8.1 Comptes de capitaux. Aux fins des comptes de capitaux, tous les éléments de revenu, plus-value, déduction et perte seront alloués et facturés aux Associés de manière à ce que les comptes de capitaux de chaque Associé, immédiatement après avoir donné effet à cette allocation, soient, autant que possible, égaux au montant cumulé des distributions qui auraient été versées à cet Associé si les actifs nets de la Société étaient distribués conformément aux dispositions des présents Statuts.

8.2 Retenue à la source et impôts spécifiques aux Associés. Les distributions qu'un Associé est autorisé à recevoir aux termes des présents Statuts, seront payées nettes de toute retenue à la source ou impôt similaire imposé sur ou relativement à cet Associé. Si, en ce qui concerne un Associé, la Société est tenue de retenir des impôts à la source en plus du montant en numéraire autrement distribuable à cet Associé, ce dernier sera redevable, envers la Société, d'un montant égal au montant devant être retenu à la source par la Société. Dans la mesure où il existe des Impôts spécifiques aux Associés, ceux-ci seront traités en tant que distribution en numéraire à l'Associé concerné par cet Impôt spécifique à

l'Associé. Aux fins des présents Statuts, l'expression «Impôts spécifiques aux Associés» désigne, en ce qui concerne un Associé, l'impôt retenu à la source ainsi que les autres impôts payés par ou imposés à la Société et/ou à toute entité, directement ou indirectement constituées par la Société, afin de détenir des investissements ou pour servir de sociétés holding intermédiaires (les «Filiales d'investissement») et/ou un actif de la Société (i) dans la mesure où ces impôts sont, selon le jugement raisonnable du Conseil, imputables au manquement de cet Associé à respecter les dispositions de l'Article 8.3 des présentes ou au caractère parcellaire, inexact, obsolète, caduc, ou invalide de toute documentation transmise par cet Associé conformément à l'Article 8.3 des présentes, (ii) dans la mesure où ces impôts ne seraient pas imposés si ce n'était la relation (passée ou actuelle) de cet Associé avec la juridiction imposant ou évaluant l'impôt en question, autre qu'une relation survenant uniquement au titre de l'investissement de cet Associé dans la Société, ou (iii) dans la mesure où ces impôts sont imposés sur ou en ce qui concerne une partie, et non la totalité, des Associés ou imposés sur ou concernant les Associés à des taux différents.

8.3 Documentation de retenue à la source. Chaque Associé convient (a) d'aider la Société et/ou toute Filiale d'investissement (selon que cette expression est définie dans l'Article 8.2) à déterminer l'ampleur et à satisfaire ses obligations de retenue à la source, déclaration et autres obligations fiscales et (b) de fournir à la Société toutes les déclarations, formulaires ou informations, selon ce qui peut être raisonnablement demandé par la Société, y compris lorsque cette demande est faite en raison de changements dans la loi après la date des présentes, et y compris les formulaires ou informations concernant les bénéficiaires directs ou indirects d'un Associé, (i) d'aider la Société et/ou toute Filiale d'investissement à déterminer l'ampleur et à satisfaire ses obligations de retenue à la source, de déclaration et autres obligations fiscales, (ii) qui permettront le versement des paiements ou allocations de revenus, par ou à la Société et/ou l'une quelconque de ses filiales, sans retenue à la source, ou à un taux réduit de retenue à la source, (iii) afin de réduire le montant des impôts encourus par la Société et/ou ses filiales ou (iv) que le Conseil estime nécessaires afin de garantir le respect des lois ou réglementations applicables à la Société ou à son activité. Chaque Associé (A) déclare et garantit que ces informations et formulaires transmis par chaque Associé (excepté en ce qui concerne les informations qui ont été fournies à cet Associé, ou qui sont basées sur des informations erronées qui ont été fournies à cet Associé par la Société) sont et seront à tout moment exacts, corrects et exhaustifs, (B) convient de rapidement mettre à jour ces informations ou formulaires, si, à tout moment, l'Associé a connaissance que les informations ou formulaires préalablement transmis ne sont plus exacts, corrects et exhaustifs, dès l'expiration, l'invalidité ou l'obsolescence de ces formulaires ou déclarations fournis, ou s'il lui est demandé de le faire par la Société et (C) convient d'indemniser la Société et chacun des Associés, sur une base après impôts de tous les dommages-intérêts, frais et dépenses résultant d'une violation, par cet Associé, des déclarations, garantie et/ou accord sus-mentionnés. Dans l'hypothèse de tout trop-perçu fiscal retenu à la source, un Associé sera limité à une Part Sociale contre les autorités fiscales de la juridiction applicable. Aucun paiement d'indemnisation effectué par un Associé conformément au présent Article ne sera crédité sur le compte de capital de cet Associé et ne sera traité comme un apport de capital. Nonobstant toute autre disposition de cet Accord stipulant le contraire, la Société est autorisée à prendre toutes les mesures raisonnables, y compris à faire les transferts de fonds nécessaires en faveur de toute autorité fiscale, et à faire tous les dépôts de façon à satisfaire toute disposition des lois gouvernementales, étatiques, locales ou autres lois fiscales au nom des Associés et de la Société. La Société fournira une assistance raisonnable en terme de fourniture de documentation et d'information des livres et registres de la Société à tout Associé qui conteste de bonne foi tout impôt sur la fortune que la Société remis par la Société ou payé en vertu des termes de ce Contrat à toute autorité fiscale, comprenant, non exhaustivement, l'administration fiscale américaine, en relation avec cet Associé.

8.4 Exigences de majorité pour les décisions des Associés. À moins que cela ne soit autrement indiqué dans les présents Statuts, ou spécifiquement prévu par la Loi du Luxembourg, toute décision et/ou résolution des Associés sera prise à la majorité, consistant en un ou plusieurs Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

8.5 Filiales de la Société. Conformément à la Loi du Luxembourg, les Associés peuvent décider de mener les opérations de la Société de manière indirecte, par l'intermédiaire d'une Filiale de la Société.

8.6 Confidentialité. Ni la Société, un Associé et aucun gérant n'utilisera, publiera, diffusera ni autrement divulguera, directement ou indirectement, des Informations confidentielles qui doivent entrer en possession de la Société, cet Associé ou gérant, autrement que dans un but social légitime, dans la mesure où ni la Société, ni un Associé ni un gérant ne divulguera autrement ces Informations confidentielles à toute Personne non directement employée par, ou autrement affiliée à la Société, excepté tel (a) qu'expressément autorisé par les présents Statuts; (b) par cet Associé à chacun de ses conseillers fiscal, légal ou comptable lorsque cette Information Confidentielle est nécessaire dans le déroulement normal des services fournis à l'Associé par ledit conseiller et à condition que ledit conseiller accepte de préserver la confidentialité de ladite Information Confidentielle en vertu des termes de cette Section 8.6 et utilise ladite Information Confidentielle seulement en vue du service fourni, (c) par cet Associé à toute entité gouvernementale qui a compétence de surveillance à l'égard dudit Associé lorsque ladite entité gouvernementale a demandé ladite Information Confidentielle et à condition que l'Associé ait de bonne foi utilisé des efforts commerciaux raisonnables en accord avec les lois applicables pour protéger la confidentialité de ladite Information Confidentielle ou (d) comme requis par la loi ou par les autorités réglementaires ou gouvernementales, ou (e) uniquement dans la mesure où, afin de maintenir, poursuivre ou intenter de bonne foi toute procédure judiciaire ou d'arbitrage introduite par cet Associé pour faire valoir ses droits spécifiquement prévus dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Associés, la divulgation d'Informations Confidentielles spécifiques au tribunal ou à ou aux arbitres, le cas échéant, ainsi qu'à toutes les parties à cette procédure est requise tel que déterminé de bonne foi par cet

Associé, après consultation avec un conseiller juridique externe reconnu (et la ou les autres parties à cette procédure ou arbitrage auront le droit de discuter avec ce conseiller juridique des conseils donnés à cet Associé, étant entendu que ces discussions peuvent être limitées, et rien le cas échéant ne pouvant être considéré comme une renonciation, en relation avec ce droit) pour cet Associé, à condition que, dans le cas de la clause (d) ci-dessus, la Société, cet Associé et / ou ce gérant le cas échéant informe sans délai la Société de toute réquisition de ce type, si cela n'est pas par ailleurs interdit par les conditions d'une telle réquisition, et qu'il coopère raisonnablement avec la Société dans le cadre de tout effort juridique entrepris par la Société pour prévenir ou limiter toute divulgation de ce type par le biais de toute action ou procédure appropriée en fonction des conditions de la réquisition reçue par cet Associé ou ce gérant. La Société et chaque Associé devront donner instruction à leurs Affiliés respectifs (y compris leurs représentants, agents et avocats) de se conformer à cet Article 8.6. Les termes de cet Article 8.6 survivront jusqu'à la première survenance de l'un des événements suivants: (i) la date du premier (1^{er}) anniversaire de la liquidation complète de la Société; et (ii) la date du deuxième (2^e) anniversaire de l'extinction de l'intérêt de cet Associé et / ou gérant dans la Société. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, chaque Associés et / ou gérant (et chaque employé, un représentant ou autre agent dudit Associé et / ou gérant) peut divulguer à toutes personnes, sans limitation de quelque sorte que ce soit, le traitement fiscal et la structure fiscale (A) de la Société et (b) de toute transaction de celle-ci, ainsi que tous les matériaux de toute nature (y compris les opinions ou autres analyses fiscales) qui sont fournis à l'Associé et / ou au gérant au sujet de ce traitement fiscal et de cette structure fiscale.

8.7 Amendements. Les amendements aux présents Statuts seront approuvés par écrit par les Associés représentant plus de quatre-vingt pourcent (>80%) du capital à condition que, si un amendement affectait matériellement et défavorablement les intérêts économiques d'un Associé particulier ou tout droit spécifiquement accordé à tout Associé mentionné ci-après, de manière disproportionnée par rapport aux autres Associés (cet Associé, l'«Associé Affecté») alors cet amendement nécessitera également l'approbation de cet Associé Affecté. Un amendement entrera en vigueur dès l'adoption de l'acte notarié correspondant.

8.8 Séparabilité. Chaque disposition des présents statuts est destinée à être séparable. Si toute condition ou disposition des présentes est illégale ou invalide pour quelque raison que ce soit, cette illégalité ou invalidité n'affectera pas le reste des présents Statuts.

8.9 Accord. Les présents Statuts ainsi que tout autre accord destiné à être conclu entre les Associés de temps à autre constitueront l'accord complet des parties aux présentes concernant l'objet des présentes. Toutes les Parts Sociales émises pour les Associés seront sous réserve de cet accord entre les Associés, et les conditions de cet accord seront exécutoires pour les détenteurs des Parts Sociales (le «Pacte d'Associés»).

8.10 Législation en vigueur. Les présents Statuts seront régis par et interprétés conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

8.11 Notifications. Toutes les notifications, élections, demandes ou autres communications dont la signification ou transmission est requise ou autorisée conformément aux présents Statuts seront effectuées par écrit et seront considérées comme dûment signifiées ou transmises à la date effective de transmission en cas de transmission par l'un des moyens suivants (a) livraison en mains propres, (b) courrier postal du Luxembourg, (c) service de livraison du jour au lendemain avec accusé de réception, ou (d) par fax avec accusé de transmission, adressée au(x) destinataire(s) respectif(s). Tout Associé peut modifier son adresse en transmettant aux autres Associés une notification écrite de sa nouvelle adresse comme prévu dans la phrase précédente.

8.12 Absence de renonciation. Le manquement de la Société, du Conseil ou de tout Associé à insister sur la stricte exécution d'un engagement souscrit aux termes des présentes ou de toute obligation aux termes des présentes, quelle que soit la durée pendant laquelle ce manquement se poursuit, ne constituera pas une renonciation au droit de la Société, du Conseil ou de cet Associé, selon le cas, à exiger le strict respect à l'avenir. Aucun consentement ou renonciation, express ou implicite, à toute violation ou inexécution de toute obligations aux termes des présentes ne constituera un consentement ou une renonciation à toute autre violation ou inexécution dans l'exécution de la même ou de toute autre obligations aux termes des présentes.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident d'enregistrer l'actionnariat de la Société comme suit:

- Associé I détient 15.176.134 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C et D et 15.176.133 Parts Sociales de Classe E;
- Associé II détient 8.171.764 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C, D et E;
- Associé III détient 12.740.442 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C, D et E;
- Associé IV détient 6.919.936 de chaque Part Sociale de Classe A, B et C et 6.919.937 de chaque Part Sociale de Classe D et E;
- Associé V détient 928.994 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C et D et 928.995 Parts Sociales de Classe E;
- Associé VI détient 71.606 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C, D et E;
- Associé VII détient 133.527 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C, D et E; et
- Associé VIII détient 133.527 de chaque Part Sociale de Classe A, B, C, D et E.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.000.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2012. Relation: LAC/2012/18796. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012080245/1721.

(120114381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Compar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.714.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 juillet 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour *COMPAR INVEST S.A., en liquidation volontaire*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081932/16.

(120116178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 22 mai 2012

1/ L'assemblée a pris la résolution de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société:

- DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, ayant son siège social au Kaemmergasse 22, D-50676 Cologne, Allemagne, représentée par Monsieur Bruno Wenn, demeurant professionnellement au Kaemmergasse 22, D-50676 Cologne, Allemagne;

- Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V., ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, NL-2593 HW, La Haye, Pays-Bas, représentée par Monsieur Nanno Kleiterp, demeurant professionnellement au Anna van Saksenlaan 71, NL-2593 HW, La Haye, Pays-Bas;

- Norfund - The Norwegian Investment Fund for Developing Countries, ayant son siège social au Støperigata 2, 0111 Oslo, Norvège, représenté par Monsieur Kjell Roland, demeurant professionnellement au Støperigata 2, 0111 Oslo, Norvège;

- Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement - Belgische Investeringsmaatschappij voor Ontwikkelingslanden, ayant son siège social au 188A BTE 4, Avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique, représentée par Monsieur Hugo Bosmans, demeurant professionnellement au 188A BTE 4, Avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique;

- Mr. Patrick Joseph Walsh, né le 12 Septembre 1952 à Waterford, Irlande, demeurant au 21, Un Charly, L-1670 Senningerberg

- La Société De Promotion et de Participation pour la Coopération Economique S.A., ayant son siège social au 151 rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, immatriculée sous le numéro B 310 792 205 et ayant comme représentant permanent M. Etienne Viard, demeurant au 31bis, Chemin du Bois des Arpents, 78860 Saint-Nom-la Bretèche, France.

- La société Oesterreichische Entwicklungsbank AG, ayant son siège social à Strauchgasse 3, 1011 Vienna, Autriche, immatriculée sous le numéro FN304601v au Registre des Sociétés et ayant comme représentant permanent M. Michael Wancata, demeurant au Passauergasse 24, 2340 Moedling, Autriche.

2/ L'assemblée a également pris la résolution de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Financing Partners S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012081997/38.

(120116296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Real Impact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082369/10.

(120115736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Real Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.561.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 18. April 2012 abgehalten am Gesellschaftssitz

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S.L. B 37.039.

Luxembourg, den 1. Juni 2012.

Für die Versammlung

Référence de publication: 2012082370/12.

(120115616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012082371/12.

(120116666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Riatea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.968.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012082384/12.

(120116356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

RE Financing No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.536.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 06 juillet 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jorrit Cromptvoets en tant que gérant de la Société avec effet au 06 Juillet 2012
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 06 Juillet 2012 et pour une durée illimitée

Luxembourg, le 09 juillet 2012.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2012082387/15.

(120116302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.424.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 05/07/2012 que:

- l'assemblée révoque Monsieur Gerardus Gregorius Wilhelmus Marie PETERS, demeurant professionnellement à 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme gérant de la société. Cette révocation est rétroactive à partir du 13 juin 2012.
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du seul gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.07.2012.

Référence de publication: 2012082442/15.

(120116275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

RiMe IT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.158.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 22 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai, les actionnaires de la société RiMe IT S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, à L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch, sur convocation du conseil d'administration.

Les résolutions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de l'administrateur, Madame Isabel Andrade Da Silva, à compter du 8/05/2012 est acceptée.
- 2) La démission de l'administrateur, Monsieur Patrick Kimmer, à compter du 21/05/2012 est acceptée.
- 3) Monsieur David BAVAY, employé, né le 6.05.1974 à Arlon (Belgique) et demeurant 106, rue des 4 Vents à B-6700 Arlon (Belgique), est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance le 15 juin 2017.

4) Le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890) est renouvelé jusqu'au 15 juin 2013.

Rodange, le 22.05.2012.

Référence de publication: 2012082374/21.

(120116409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

World Motors Red S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.615.

En date du 3 juillet 2012, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélection de Manacor (Luxembourg) S.A., Fides (Luxembourg) S.A. et Marco Weijermans à la fonction de membre du Conseil de Surveillance.

- Réélection de KPMG Audit, ayant pour adresse le 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, au poste de Commissaire aux comptes.

Avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD MOTORS RED S.C.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2012082543/19.

(120115590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Rock Ridge RE 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.530.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maria VICECONTE.

Référence de publication: 2012082378/11.

(120115809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.366.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64507 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082379/10.

(120115973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Rockwall Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.233.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082380/9.

(120116155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Radici Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012082383/10.

(120116473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shal & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.526.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 8 juin 2012

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain Heinz, résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans.

A cette même date, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Hubert Benhamou et Madame Patricia Benhamou-Zub, résidant tous deux à CH – 1272 GENOLIER, 31, route de Châtel pour une durée de six ans.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2012082404/14.

(120115798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Raiatea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.968.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette publication remplace la première publication du 07 mars 2011 portant le numéro L110038296.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012082385/13.

(120116665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Reddol B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.605.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012082390/12.

(120115769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Redlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.427.700,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.599.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012082391/12.

(120116322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Société de Développement et de Financement Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.179.

Extrait de la décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2012

- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg le 12 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A., SPF

Stéphanie COLLEAUX / Christian FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012082438/17.

(120116187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Resam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 48.390.350,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082393/10.

(120116691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082395/11.

(120115689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

R3 Treatment Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.381.

—
Rectificatif du dépôt L110108303 du 08/07/2011

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082397/10.

(120116218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

—
Rectificatif du dépôt L110107756 du 08/07/2011

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082398/10.

(120116219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

S.N. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.108.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082401/9.

(120116628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Telefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.045.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012082462/14.

(120115804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Schering-Plough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.604.

—
Le bilan modifié de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012082402/13.

(120115858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Société Immobilière de l'Arsenal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.239.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2012.

Société Immobilière de l'Arsenal

Société à responsabilité limitée

Arnaud Serres / Jean-Paul Rossignon

Référence de publication: 2012082409/13.

(120115977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sofidra S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012082410/13.

(120116414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Tosseng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5443 Rolling, 26, rue d'Assel.

R.C.S. Luxembourg B 45.881.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaires tenue le 05 juillet 2012

Il résulte dudit procès-verbal, que:

La nomination de Monsieur Jean-Pierre COIBION, salarié, demeurant à L-6996 Rameldange, 27/A rue du Scheid, né le 19 mars 1954 à Rocourt (Belgique) en tant que gérant administratif de la société est décidée.

Le gérant administratif pourra engager individuellement la société jusqu'à un seuil de EUR 1.500,- (Euro mille cinq cents); au-delà la cosignature du gérant est requise.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012082493/15.

(120116127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Sofidra Shipping S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.160.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIDRA SHIPPING SCA

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012082411/13.

(120116413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

SplitArt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of June,

before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of SplitArt S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at Z.A.E. Weiergewan 7 rue, Goell, L-5326 Contern, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.129, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 22nd April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1384 of 6 July 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 2 May 2012, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 10.00 a.m. with Mr Thierry Hoeltgen, Director, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, in the chair,

who appoints as secretary Mr Dror Chevion, director, residing professionally at L-5326 Contern, 7, rue Goell.

The meeting elects as scrutineer Mr Georges Wirtz, Avocat à la Cour, residing professionally at L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) To provide a shareholder loan to the Company;

(2) Increase of the authorised share capital of the Company by eight thousand two hundred fifty-three euro (EUR 8,253.-) representing two million three hundred thirty-six thousand (2,336,000) shares without nominal value; such increase of the authorised share capital being granted with the right to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders and being valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 12 April 2012 in the Mémorial C; or any other date as may be considered as appropriate; acknowledgement of the report issued by the board of directors of the Company in that context in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

(3) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

(4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the share capital is present or represented upon 97,639% of the entire issued share capital at the present general meeting and all the shareholders have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting due to convening notices sent on 29 May 2012.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves that it is in the interest of the Company that various previously existing shareholders of the Company have entered on the present day into loan agreements with the Company and those repayments due under these loan agreements to the concerned shareholders may be converted into shares and share premiums of the Company under the statutory conditions.

Second resolution

After having heard the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting resolved to increase the amount of the authorized share capital of the Company by eight thousand two hundred fifty-three euro (EUR 8,253.-), excluding the current amount of the authorized share capital, represented by two millions three hundred thirty-six thousand (2,336,000) shares without any nominal value, so that the authorized share capital will be eight thousand six hundred seventy-five euro and seventy cents (EUR 8,675.70), excluding the issued share capital, represented by two millions four hundred sixty-one thousand three hundred and eight (2,461,308) Shares without nominal value, with the right of the board of directors of the Company to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders at the time of the issue of the new shares; the authorisation is granted to the board of directors for a period of five (5) years starting as of the date of publication of the minutes of the general meeting held on 12 April 2012 in the Mémorial C.

Third resolution

In consideration of the second resolution, the general meeting resolves to amend article 5.3. of the articles of incorporation and to replace it as follows:

" **5.3.** "The authorised share capital (excluding the issued share capital) is set at eight thousand six hundred seventy-five euro and seventy cents (EUR 8,675.70), represented by two millions four hundred sixty one thousand three hundred and eight (2,461,308) Shares without nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the corporation as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated EUR 1,300.00.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SplitArt S.A., une société anonyme ayant son siège social à Z.A.E. Weiergewan 7 rue, Goell, L-5326 Contern, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.129, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 6 juillet 2010.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 2 mai 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

L'assemblée générale est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Hoeltgen, Directeur, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dror Chevion, Directeur, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, 7, rue Goell.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Georges Wirtz, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

(1) Attribuer un prêt d'actionnaire à la Société;

(2) Augmentation du capital social autorisé de la Société d'un montant de huit mille deux cent cinquante-trois euros (EUR 8.253,-) représenté par deux millions trois cent trente-six mille (2.336.000) Actions sans valeur nominative; une telle augmentation du capital social autorisé est accordée avec le droit de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 avril 2012 dans le Mémorial C, ou toute autre date qui pourrait être considérée comme appropriés; constant du rapport émis par le conseil d'adminis-

tration de la Société émis dans ce contexte conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société

(4) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que le capital social étant présente ou représentée à hauteur de 97,639% du capital social émis à la présente assemblée générale, tous les actionnaires ont dûment été convoqués moyennant convocation du 29 mai 2012 contenant l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que c'est dans l'intérêt de la Société que des actionnaires actuels de la Société ont conclu à ce jour des prêts avec la Société et que les remboursements de ces prêts aux actionnaires peuvent être transformés en actions et en compte de prime d'émission sous les conditions légales.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société fait conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital social autorisé d'un montant de huit mille deux cent cinquante-trois euros (EUR 8.253,-), à l'exclusion du montant actuel du capital social autorisé, représenté par deux millions trois cent trente-six mille (2.336.000) actions sans valeur nominative, de sorte que le capital social autorisé sera de huit mille six cent soixante-quinze euros et soixante-dix euro cents (EUR 8.675,70), à l'exclusion du capital social souscrit, représenté par deux millions quatre cent soixante-et-un mille trois cent huit (2.461.308) actions sans valeur nominative avec le droit pour le conseil d'administration de la Société de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au moment de l'émission des nouvelles actions. L'autorisation est donnée au conseil d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 12 avril 2012 au Mémorial C.

Troisième résolution

En considération de la deuxième résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.3. des statuts et de le remplacer tel qu'il suit:

« **5.3.** Le capital social autorisé (excluant le capital social émis) est fixé à huit mille six cent soixante-quinze euros et soixante-dix cents (EUR 8.675,70) représenté par deux millions quatre cent soixante-et-un mille trois cent huit (2.461.308) actions sans valeur nominative»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.300,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé de Chevion, Hoeltgen, Wirtz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2012. Relation: LAC/2012/26558. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082413/160.

(120115802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Sandhurst Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.361.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082417/9.

(120116122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

SCM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCM GROUP INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012082418/11.

(120116405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shiplux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082420/11.

(120115871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Sifolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012082429/12.

(120115837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082421/11.

(120115870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082422/11.

(120115869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082423/11.

(120115868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082426/10.

(120115912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082424/11.

(120115867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082425/11.

(120115866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082427/10.

(120115913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082428/10.

(120115573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 883.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012082444/12.

(120115753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Simac PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 113.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082432/10.

(120116306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012082434/10.

(120116153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Somaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082441/10.

(120116486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

St Louis Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.966.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082445/10.

(120116003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Butterfly Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.979.

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-ninth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF", established in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 28 August 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1890 on 29 September 2009, and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 147,979, with a corporate share capital of five hundred fifty thousand Canadian Dollars (CAD 550,000.00), represented by one hundred (100) ordinary shares with a par value of five thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 5,500.00) each.

The meeting is presided over by Ms Perrine CLEMENT, private employee, residing professionally in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

who appoints as secretary Ms Véronique CATENA, private employee, residing professionally in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elects as scrutineer Mr Kévin DE WILDE, private employee, residing professionally in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board having thus been constituted the chairwoman declares and requests the notary to state that:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of January 1st, 2012 until the date of the present Meeting.
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance list that all shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

IV.- The present meeting is regularly constituted and after deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution:

The general meeting decides to dissolve the company "BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF".

Second resolution:

The general meeting decides to put the company "BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF." into liquidation as of this day.

Third resolution:

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor for the period starting from the 1st January 2012 and ending on the day of the present meeting.

Fourth resolution:

The general meeting decides to appoint as liquidator Ms Jody SOKOLOFF, companies' director, residing in CA-H3X3X6 Hampstead/Québec, 280 Croissant Harrow.

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies. It may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolutive actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. It may, under its responsibility, delegate to one or several agents such portion of its powers for special and specific operations as it shall determine and for such duration as it shall fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le vingt-neuf juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF" avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1890 du 29 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 147.979, au capital social de cinq cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 550.000,00), représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq mille cinq cents dollars canadiens (CAD 5.500,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Perrine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique CATENA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la présente assemblée.
4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "BUTTERFLY HOLDINGS S.A., SPF".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur Madame Jody SOKOLOFF, administratrice de sociétés, demeurant à CAH3X3X6 Hampstead/Québec, 280, Croissant Harrow.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Clement, V. Catena, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2012. Relation: LAC / 2012 / 30581. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081878/124.

(120116280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

STOCKIA Archivage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 86.732.

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «STOCKIA Archivage», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86732, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 997 du 26 juin 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 juillet 2009, publié au Mémorial, le 07 août 2009, sous le numéro 1529 et page 73357, à savoir:

1.- Madame Lauriane MANTZ, épouse Julien GELOT, directrice de société, demeurant au 7 rue de la Parisienne, F-57220 Bockange, propriétaire actuel de deux cent quarante-cinq (245) parts sociales;

2.- Monsieur Philippe MANTZ, directeur de société, né à Metz (France), le 30 décembre 1953, demeurant au 17 rue du Promberg, B-6700 Fouches, propriétaire actuel de cent cinquante-cinq (155) parts sociales,

ici représenté par Madame Lauriane MANTZ, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

3.- La société «CYEN S.A.», une société anonyme, avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147 066, propriétaire actuel de cent (100) parts sociales et représentée par son administrateur unique avec pouvoir de seul signature, Madame Lauriane MANTZ, prénommée.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés DECIDENT de nommer, en sus de Monsieur Philippe MANTZ, gérant technique actuel:

(i) aux fonctions de gérante technique supplémentaire de la Société avec un mandat d'une durée illimitée, avec pouvoir de signature individuelle:

Madame Lauriane MANTZ, épouse Julien GELOT, directrice de société, née à Metz (France), le 18 novembre 1979, demeurant au 7 rue de la Parisienne, F-57220 Bockange et

(ii) aux fonctions de gérante administrative de la Société également avec un mandat à durée illimitée:

la société «CYEN S.A.», une société anonyme, avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147 066, ayant comme représentant permanent, Madame Lauriane MANTZ, épouse de Monsieur Julien GELOT, prénommée.

Deuxième résolution

En conséquence directe de ces nominations de gérants supplémentaires, les associés DECIDENT encore de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société qui règle l'engagement de la Société vis-à-vis des tiers y compris le droit de signature des gérants.

Les associés DECIDENT, à cet effet, d'ajouter un troisième et nouvel alinéa à cet article DIX (10), ayant la teneur suivante:

Art. 10. (Troisième et Nouvel alinéa). «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou encore par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MANTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8742. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012082450/58.

(120116098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Stampalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082447/10.

(120116762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.
